

# SOMMET DE JOHANNESBURG 2002



## PROFIL DU BÉNIN



NATIONS UNIES

## INTRODUCTION - RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants:

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

## **NOTE A L'INTENTION DES LECTEURS**

La série des aperçus de programmes de pays de 2002 présente des informations sur la mise en oeuvre d'Action 21 par pays et par chapitre (à l'exception des chapitres 1 et 23, qui constituent des préambules). Depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la Commission du développement durable a expressément examiné des questions qui ne faisaient pas l'objet de chapitres distincts dans Action 21. Ces questions, le commerce, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme durable, sont donc traitées dans des sections distinctes dans les aperçus de programmes de pays. Les renseignements visant plusieurs chapitres d'Action 21 étroitement liés, par exemple les chapitres 20 à 22, qui traitent de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, des déchets solides et des déchets radioactifs, respectivement, ou les chapitres 24 à 32, qui portent sur le renforcement du rôle des principaux groupes, figurent sous le même intitulé. Enfin, les informations se rapportant aux chapitres 16 et 34, qui traitent le premier de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, le second du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités, ont été regroupées sous le même intitulé, étant donné qu'elles sont relativement peu abondantes.

## TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES.....	1
CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES – COMMERCE.....	3
CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	7
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION.....	13
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – ENERGIE.....	16
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – TRANSPORT.....	18
CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABLE.....	20
CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE.....	23
CHAPITRE 7: PROMOTION D’UN MODEL VIABLE D’ETABLISSEMENTS HUMAINS.....	26
CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L’ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT.....	27
CHAPITRE 9: PROTECTION DE L’ ATMOSPHERE.....	29
CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES.....	30
CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT.....	32
CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE.....	34
CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES.....	36
CHAPITRE 14: PROMOTION D’UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE.....	39
CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	41
CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ET BIOTECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES.....	47
CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES – ET DES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES.....	49
CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D’APPROCHES INTEGREES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L’UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU.....	50
CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX.....	51

CHAPITRES 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES ET DES DECHETS RADIOACTIFS, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE.....	52
CHAPITRES 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES.....	53
CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS.....	55
CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	56
CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION.....	57
CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	58
CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX.....	59
CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX.....	60
CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS.....	61
CHAPITRE: INDUSTRIE.....	62
CHAPITRE: TOURISME DURABLE.....	63

## LISTE DES SIGLES COURAMMENT UTILISES

ACS	Association des États des Caraïbes
ADRD	Agriculture et développement rural durables
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AL21	Agenda Local 21
AME	Accord multilatéral de l'environnement
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDAА	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDD	Commission du développement durable des Nations Unies
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEEI	Comptabilité écologique et économique intégrée
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
CNULCD	Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EPID	États des petites îles en voie de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIAD	Fondation internationale pour l'assistance au développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCRAI	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement (PNUE)
GES	Gaz à effet de serre
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLOBE	Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFCS	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
ISO	Organisation internationale de normalisation
LICR	Lutte intégrée contre les ravageurs
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MSDN	Maintient des stratégies du développement national
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSID	Programme commun co-parrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAEN	Plan d'action de l'environnement national
PCE	Programme coopératif sur l'environnement par l'Asie du sud
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement Union mondiale pour la protection de la nature
PPP	Partenariat publique et privé
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques

SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SMO	Système mondial d'observation (OMM/VMM)
SPREP	Programme régional pour l'environnement du pacifique du sud
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNU	Université des Nations Unies
VAM	Veille atmosphérique mondiale (OMM)
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VMM	Veille météorologique mondiale (OMM)
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

## **CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES**

**Prise de Décisions :** En matière de coopération internationale, les ministères responsables sont: Le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, chargé de conduire la politique extérieure du Bénin et de la coopération, Président des grandes Commissions mixtes de coopération et de négociation avec le Système des Nations Unies. Le Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement, Gouverneur de la Banque Mondiale (BM) pour le Bénin et Responsable de la Coordination des Ressources Extérieures pour le financement du développement. A ce titre, il préside les revues tripartites des projets financés par le Système des Nations Unies. Le Ministère des Finances et de l'Economie, Gouverneur du FMI pour le Bénin et qui représente le pays au sein des Institutions économiques ou financières sous-régionales. La coordination est assurée, au besoin, à travers des commissions et concertations interministérielles. La stratégie du Bénin consiste en l'adhésion ou la ratification de toutes les Conventions sous-régionales ou régionales, la participation active à toutes les conférences sur la coopération pour le développement durable et la promotion des projets conjoints sous-régionaux. Ainsi, les trois conventions de la génération de Rio, notamment sur la Désertification, les changements climatiques et la diversité biologique ont été ratifiées par le Bénin, de même que les traités de l'UEMOA et de la CEDEAO qui visent à assurer un développement durable. Afin de favoriser un régime d'échanges commerciaux ouvert, non discriminatoire et multilatéral, le Tarif Extérieur Commun (TEC) a été institué au sein de l'espace UEMOA. Au niveau national et sous - régional, presque tous les groupes (les femmes, les enfants, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales....) participent au processus décisionnel en matière de coopération internationale ou régionale aux fins de développement durable. De même, le secteur privé prend de plus en plus de responsabilités dans la définition des programmes et priorités de développement durable. Les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui constituent des groupes très vulnérables au contrecoup de la libéralisation des échanges et de la mondialisation, font l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration des programmes de développement durable.

**Programmes et Projets:** Le développement du bassin du fleuve Mono (entre le Bénin et le Togo) et le projet d'électrification du parc Zoo (entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger) ont pour objet un financement multilatéral aux fins de la coopération dans le domaine du développement durable. Ce sont des projets de coopération ayant pour objet l'apport de ressources financières aux fins de développement durable. Les programmes ACP-UE sont des programmes d'échanges introduits pour prendre en compte des besoins particuliers du Bénin.

**Etat de la Situation:** Aucune information disponible..

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Afin de sensibiliser le public sur la nécessité d'une coopération internationale plus étroite aux fins de développement durable, il existe des programmes d'éducation, de formation et de communication (DEVECOM) au profit des femmes surtout, ainsi qu'une dizaine de radios rurales dont les émissions sont faites en langues locales. La coopération internationale est renforcée dans les domaines de l'établissement des priorités, l'identification, l'élaboration et la gestion des projets à travers les unités villageoises de Développement.

**Informations:** Il est possible d'obtenir les informations et les données relatives à la coopération bilatérale, sous-régionale ou multilatérale/internationale sur Internet à partir du serveur du Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement (MECCAG-PD).

**Recherche et Technologie :** Les priorités actuelles du Bénin en ce qui concerne les technologies sont une étude sur l'identification des technologies de développement industriel, le transfert desdites technologies et la formation des béninois à la maintenance et à l'utilisation de ces technologies. Les partenariats visant à encourager les technologies écologiquement rationnelles dans le cadre d'une coopération internationale sont les Conventions des Nations Unies sur la Désertification, sur les Changements Climatiques, et sur la Diversité Biologique.

**Financement:** Les sources importantes d'apports financiers extérieurs aux fins d'activités liées au développement durable viennent des Pays-Bas (investisseurs directs).

**Coopération:** Les trois conventions de la génération de Rio : celles sur la Désertification, sur les Changements Climatiques et sur la Diversité Biologique ont été ratifiées par le Bénin. Les traités de l'UEMOA et de la CEDEAO, ainsi que l'institution du Tarif Extérieur Commun (TEC) visent à assurer un développement durable. Afin de favoriser un régime d'échanges commerciaux ouvert, non discriminatoire et multilatéral, le Tarif Extérieur Commun a été institué au sein de l'espace UEMOA. Le Bénin participe activement à toutes les conférences internationales sur le Développement durable et relatives aux diverses Conventions de la génération de Rio, sur l'environnement. Dans le contexte de la promotion du développement durable, il existe l'accord quadripartite Bénin – Bhoutan – Costa Rica – Pays-Bas. S'agissant de la recherche conjointe et de la coopération professionnelle, le Bénin a un Expert qui préside le groupe africain au niveau de la Convention sur la Désertification.

\* \* \*

## CHAPITRE 2 : COOPERATION INTERNATIONALE VISANT À ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES - COMMERCE

**Prise de Décisions :** Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues dans l'AGENDA 21 National et le Plan d'Action Environnemental (PAE), le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi (MICPE), avec le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), a mené diverses actions relatives à la réduction de la production des effets négatifs de tout projet sur l'environnement. Les cibles sont les industriels, les commerçants, les travailleurs et les populations. Des dispositions sont en train d'être prises en faveur d'un développement industriel écologiquement viable. Le projet de décret portant procédure d'Etudes d'Impact sur l'Environnement et divers projets de normes sur les différents rejets de déchets sont en élaboration. La formation des cadres sur la méthodologie de réalisation d'audits environnementaux s'est tenu en septembre 2001. A très court terme les cellules d'Impact Environnemental seront installées au niveau de chaque département ministériel.

**Programmes et Projets:** *Politique et stratégies nationales propres à encourager la modification des modes de production et de consommation insoutenables:* Activités: Eviter la création d'industries relativement lourdes et fortement néfastes à la préservation de l'environnement. Actions Menées: La stratégie de développement industriel a mis l'accent sur la promotion des Petites et Moyennes Industries. Plusieurs structures (DPME, PAPME...) et programmes ont été mis en place pour la promotion des PME. Les filières prioritaires bénéficiant des appuis du MICPE telles que l'agro-alimentaire ne sont pas très polluantes. Sensibiliser de la manière la plus adéquate le consommateur sur les conséquences à terme des modes de production et de consommation industriels sur la survie de la collectivité. Au cours des actions de contrôle industriel effectuées par la Direction du Développement Industriel (DDI), les dirigeants des entreprises sont sensibilisés sur l'impact de leurs activités sur l'environnement.

*Réduction des risques pour la santé dus à la pollution et aux menaces écologiques:* Activité: Rendre obligatoire pour toutes les installations d'usines, de stations d'exploitation des carrières, d'exploitation commerciale de toutes sortes, l'Etude d'Impact sur l'environnement et la santé avant autorisation. *Action Menée:* La mise en œuvre de cette activité a connu son démarrage avec la formation du personnel qui animera une Cellule d'Etude d'Impact Environnemental au niveau du ministère. Elle aura pour mission de rendre obligatoire cette étude d'impact pour toutes les installations d'usines ou d'exploitations commerciales.

*Promotion de la planification et de la gestion des établissements humains dans les zones sujettes à des catastrophes:* Activités: *Elaborer des directives relatives à l'implantation et au fonctionnement des industries et des activités potentielles à risques.* *Action Menée:* Des directives relatives à l'implantations et au fonctionnement des industries existantes. Elles seront révisées pour prendre plus en compte la dimension de la gestion environnementale.

*Promotion d'une production durable de l'industrie de la construction:* *Activité:* Promouvoir les petites et moyennes industries qui utilisent les ressources naturelles localement disponibles. *Action Menée:* Le document de stratégie nationale de développement industriel du Bénin met un accent particulier sur cet aspect afin de valoriser les ressources locales. *Activité:* Promouvoir les matériaux locaux de construction. *Action Menée:* Des projets ont été élaborés pour la valorisation de la filière des matériaux locaux de construction autres que le ciment. Des financements sont recherchés pour leur mise en œuvre.

*Promotion d'un développement durable: Développement industriel:* *Activité:* Promouvoir les lieux écologiquement favorables aux activités industrielles et éviter leur occupation par des populations. *Action Menée:* Des zones industrielles ont été identifiées et sont en cours de viabilisation pour accueillir les unités de transformation. *Activité:* Repérer les lieux écologiquement favorables aux activités industrielles et éviter leur occupation par des populations. *Action Menée:* Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de création de zones industrielles viabilisées dans tous les départements du pays, plusieurs sites ont été identifiés. Lesdits sites font l'objet d'études d'impact environnemental avant d'être retenus pour être viabilisés. *Activité:* Elaborer des normes nationales relatives à l'implantation des industries et à leurs activités. *Action Menée:* La Direction du Développement Industriel dispose des normes relatives à l'implantation des industries et à leurs activités. Elles doivent être améliorées pour tenir compte des nouvelles données de l'environnement. Dans la même optique, un Centre Béninois des Normes et de la Qualité (CEBENOR) a été mis en place et a démarré ses activités. Ce centre a prévu l'élaboration ou l'actualisation de certaines normes. *Activité:* Promouvoir des études d'impacts des émissions industrielles sur l'atmosphère. *Action Menée:* Les études de ce genre n'ont pas encore démarré. *Activité:* Mettre en place un mécanisme de contrôle du

respect des normes et de l'état de fonctionnement des industries. *Actions Menée*: La création du Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de la Qualité et la Commission de Contrôle Industriel répondent à cette attente.

*Minimalisation de la production des déchets à la base: Activité*: Définir les critères et les normes de qualité en matière de traitement et d'élimination des déchets basés sur la nature et la capacité d'assimilation de l'environnement récepteur. *Action Menée*: Aucune action particulière n'a été menée dans ce domaine. Le Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de la Qualité devra en temps opportun prendre en compte cette dimension de normes. *Activité*: Prévoir des mesures d'incitation en vue de modifier les modes de production et de consommation non viables. *Action Menée*: Ces mesures ne sont pas encore envisagées. *Activité*: Promouvoir la coopération régionale et internationale visant à faciliter le transfert de techniques de production et de consommation pouvant permettre de minimiser l'importance des déchets. *Action Menée*: Diverses actions pourraient être entreprises dans ce sens à moyen terme.

**Etat de la Situation**: Les travailleurs exposés sont ceux exerçant leurs activités dans les entreprises de préparation des peintures et des plastiques. Le problème des eaux usées reste le plus important à résoudre sur le plan industriel. La construction des bacs florentins au niveau de certaines unités de transformation des oléagineux (CODA, Complexe Agro-Industriel de Hinvi) contribue à minimaliser la production des déchets. Bien que le Bénin soit un pays peu industrialisé, des mesures et des dispositions sont en train d'être mises en place pour que le commerce et l'industrie au Bénin émettent des effets négatifs très réduits sur l'environnement. Des entreprises existantes commencent par prendre des dispositions d'Etude d'Impact Environnemental pour leurs nouvelles installations (cas de la SHB à Bohicon)

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: 1) *Maximalisation de la réutilisation et du recyclage écologiquement rationnels des déchets: Activité* : Organiser des programmes de formation, au besoin en matière de réutilisation et de recyclage des déchets. *Action Menée* : Aucun programme n'est encore mis en place. *Activité* : Mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les produits recyclés. *Action Menée* : Des séances de sensibilisation ont été organisées sur la gestion des déchets plastiques avec l'appui de la coopération allemande.

*Promotion des industries et du commerce des produits forestiers: Activité* : Organiser les exploitants, les commerçants, les industriels et les artisans de produits forestiers. *Action Menée* : Les artisans d'une façon générale sont organisés en une fédération FENAB.

*Renforcement du rôle des travailleurs: Activité* : Renforcer l'Observatoire de l'Emploi localisé à la Direction la Promotion de l'Emploi afin que cette structure puisse accomplir au mieux ses principales activités. *Action Menée*: Des actions de mutation de l'Observatoire de l'Emploi en organisme sous tutelle du MICPE sont en cours en vue de son renforcement. Par ailleurs des études sont envisagées pour la création d'une Agence de Promotion de l'Emploi. *Activité*: Formuler et mettre en place une politique nationale de l'emploi et une législation permettant d'éliminer les obstacles que rencontrent les PME et alléger toute réglementation qui décourage l'initiative privée. *Action Menée*: Une stratégie du développement de l'emploi a été élaborée et adoptée par les acteurs concernés. Il reste à la soumettre à l'appréciation du Gouvernement. *Activité*: Promouvoir des innovations techniques et des politiques industrielles capables de stimuler la création d'emplois à court et à long terme et envisager leur incidence sur les catégories vulnérables ou défavorisées de la population. *Action Menée*: Le document de stratégie de développement industriel du Bénin vient d'être élaboré. Il vise, pour l'essentiel, la sauvegarde et l'élargissement du tissu industriel qui, de par ce fait, sera générateur d'emplois pour la population. *Activité*: Adopter une stratégie rationnelle propre à mobiliser l'épargne et à stimuler les investissements dans les régions défavorisées. *Action Menée* : Les dispositions du Code des Investissements sont de nature à stimuler les investissements dans les régions défavorisées. *Activité*: Aider les chômeurs à s'organiser pour mener des activités productives (PME Coopératives) à travers le Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (FSNE). *Action Menée*: A travers son programme Auto-Emploi, le FSNE aide les chômeurs à mener des activités productives. Un projet d'extension des actions du FSNE à l'intérieur du pays est en cours. *Activité* : Appuyer par des programmes d'assistance technique, la formation professionnelle des travailleurs en vue d'améliorer leur productivité. *Action Menée*: Dans le cadre du Programme de Relance du Secteur Privé (PRSP), le projet Danois de Formation pour les Entreprises (PDFE) appuie par son programme de formation les travailleurs pour l'amélioration de leur productivité. *Activité* : Renforcer les efforts faits par les secteurs public et privé pour aider les travailleurs à s'adapter à l'évolution du marché du travail. *Action Menée* : Les programmes de formation des centres de formation et de perfectionnement (CEPAG, CePEPE, etc. ) sont en

constance évolution pour permettre aux travailleurs de s'adapter à leur environnement de travail. *Activités:* Renforcer les systèmes d'information sur les marchés de travail, en particulier l'établissement de données et d'indicateurs appropriés concernant l'emploi, le sous-emploi, le chômage et les revenus. *Action Menée :* Pour pallier les déficits d'information dans ce domaine, des crédits sont prévus au Programme d'Investissements Publics (PIP) 2002 pour le compte de l'Observatoire de l'Emploi en vue de mener des études spécifiques sur l'emploi au Bénin. Ces études permettront de fournir des informations et des indicateurs sur l'emploi au Bénin.

*Promotion d'une production moins polluante: Activité :* Créer une commission spéciale à consulter avant les achats et les importations de toutes machines contribuant à une production de biens. *Action Menée :* Dans ce cadre, le décret n° 2000-671 du 29/12/2000 portant réglementation de l'importation de la commercialisation de la distribution des matériels et biens d'équipements d'occasion a été pris. Les dispositions précisent leur soumission au contrôle de conformité avec les normes anti-pollutions. *Activité :* Créer et rendre fonctionnel un organe de contrôle des industries. *Action Menée :* La Direction du Développement Industriel comprend un Service de la Réglementation et du Contrôle des Industries qui assure périodiquement ces tâches en vue du respect des normes industrielles. *Activité :* Installer un Observatoire pour l'étude de l'impact de la pollution des industries et faire un rapport, chaque année sur les résultats écologiques, tant sur le plan de l'utilisation des ressources naturelles que des déchets. *Action Menée :* Cette activité n'a pas encore connu un quelconque démarrage. *Activité :* Adopter les codes de conduite préconisant les meilleures pratiques écologiques, telles que la charte de développement durable à l'intention des entreprises, élaborée par la Chambre de Commerce International (CCI) et l'initiative de l'Industrie chimique en faveur d'un comportement responsable et rendre compte de l'application de ces instruments. *Action Menée :* Aucune disposition n'a été prise dans ce cadre.

*Encouragement de l'initiative des entrepreneurs: Activité :* Elargir des espaces d'activités en franchise fiscale par l'étude de faisabilité d'une zone franche industrielle et les concrétisations de la zone franche commerciale, créée par décret n° 90-289 du 05 octobre 1990. *Action Menée:* L'étude de faisabilité de la zone franche industrielle a été déjà menée et sa concrétisation bute à quelques obstacles principalement d'ordre financier (impact sur les recettes fiscales). La concrétisation de la zone franche commerciale n'est pas encore une réalité. *Activités:* Prévoir des équipements et des moyens logistiques à l'Organisation Nationale des Employeurs du Bénin (ONEB) et aux structures représentatives des Femmes (AFACEB) et autres. Prévoir aussi des séances de formation de leurs membres afin de mieux défendre leur corporation. *Action Menée:* Au cours de l'année 2001, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a fourni un appui institutionnel important pour soutenir AFACEB. L'Union Européenne entend renforcer et consolider l'effort de cette organisation. *Activité:* Accroître les capacités de transformation dans les filières porteuses d'emplois et de revenus. *Action Menée:* Le projet « bases d'appui pour la transformation et la conservation des produits agricoles » a été initié afin d'accroître le revenu des populations rurales dans la filière manioc, fruits et autres.

*Activité:* Favoriser l'auto-emploi au sein des groupes les plus vulnérables (jeunes, femmes). *Action Menée:* Le Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi gère le Programme d'Insertion des Sans-Emplois (PISE) qui appui les sans-emplois jeunes et chômeurs. Ce programme, vital pour le développement de l'emploi, exige des fonds d'une certaine importance pour le dynamiser et lui permettre d'atteindre les objectifs fixés. Dans ce cadre, au titre de 2001, un appui de 200 000 000 Francs CFA a été accordé.

**Information:** La collecte et la diffusion des informations s'effectuent par le service de la réglementation et du contrôle des industries et par le projet du Système d'Information et d'Analyse Industrielle (SIAI). Le projet Centre de Documentation et d'Information du ministère y contribue pour une large part.

**Recherche et Technologie :** Amélioration de la communication et de la technique entre la communauté scientifique et technique, les décideurs et le public.

*Activité :* Resserrer les liens entre le secteur de la recherche et les industries, afin que la recherche puisse devenir une composante importante des stratégies industrielles.

*Action Menée :* Il est inscrit dans le document de « Stratégie Nationale du Développement Industriel du Bénin » des actions relatives à la promotion de la synergie requise entre les industriels et les Institutions de Recherche – Développement et de Formation Technologique existantes (INRAB, COBEMAG, CBRST, CPU, FSA). Les documents de mise en œuvre de ladite stratégie est en préparation.

**Financement:** La mise en œuvre des actions prévues dans la “Stratégie Nationale du Développement Industriel du Bénin” nécessite des financements importants qui permettront de réduire les effets négatifs de l’industrie sur l’environnement par les différentes dispositions prévues dans le document relatif à la promotion d’une bonne implantation territoriale de PMI et PME.

**Coopération:** Le Bénin, étant membre actif de l’ONUDI, est bien conscient des dispositions que cette organisation a prévu dans le cadre de la coopération internationale en matière d’équipement pour les entreprises commerciales et industrielles par des instruments internationalement reconnus pour leurs qualités de non pollution à outrance de l’environnement.

\* \* \*

## CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**Prise de Décisions :** La présentation des données s'est faite après la définition du phénomène de la pauvreté. Cette définition diffère selon les approches. Toutefois, la pauvreté se définit globalement comme toute personne qui est incapable de satisfaire ses besoins fondamentaux et qui de ce fait est privée du droit à la parole, du pouvoir et de la considération. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté et le nombre de préoccupations apparues en vue de la mesurer ont conduit à un consensus sur la détermination d'un seuil de pauvreté. Ce seuil est considéré comme étant le point de la courbe des dépenses en-dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. C'est ainsi que les données et méthodes de calcul varient d'une structure<sup>1</sup> à l'autre. Les présentes informations sont basées sur les résultats de la combinaison des approches de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et du PNUD. Trois types de seuil de pauvreté ont été considérés : 1) le seuil de pauvreté alimentaire (SPA) qui fait référence à la dépense minimale nécessaire à un membre du ménage pour se procurer un panier de biens alimentaires requis; 2) le seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA) qui fait référence à la dépense minimale nécessaire pour acquérir les biens et services non alimentaires indispensables; 3) le seuil de pauvreté global (SPG) qui fait référence à la dépense minimale nécessaire pour satisfaire à la fois les besoins alimentaires et non alimentaires.

**Programmes et Projets :** Les dispositifs du programme de la Dimension Social de Développement (DSD) mis en place suite à la table ronde des partenaires au développement 1994 et complétée en 1998 par le programme national de développement communautaire (PNDC) ont fait d'importants efforts et obtenu des résultats encourageants. Mais ils n'ont pas pu freiné la tendance à la paupérisation. Cette situation a conduit à l'adoption d'une nouvelle démarche pour la lutte contre la pauvreté. Ainsi, le Gouvernement Béninois a décidé, à l'instar des autres pays pauvres très endettés et en accord avec les partenaires au développement, de changer d'approche en matière de lutte contre la pauvreté. Il a à ce titre initié l'élaboration du DSRP). Il s'agit concrètement d'un processus global, dynamique et participatif, fondé sur une bonne compréhension de la nature et des facteurs déterminants de la pauvreté. L'administration publique, tout comme les autres forces vives de la nation, est appelée à apporter sa contribution à l'élaboration de ce document. Le Ministère Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement (MCCAG-PD), dans le cadre de la préparation du DSRP, y contribue de façon significative dans les aspects qui relèvent de sa mission, à savoir les domaines relatifs à: l'orientation et la coordination des stratégies socio-économiques globales; la définition et la mise en œuvre des programmes et actions transversaux de développement.

**Etat de la Situation:** Le bilan d'une décennie d'ajustement structurel au Bénin a révélé que le rétablissement des grands équilibres macro-économiques et la croissance économique retrouvés n'ont pas permis la réduction de façon significative du phénomène de la pauvreté. En effet, il a été observé que le phénomène persiste et s'aggrave. De 33 %<sup>2</sup> au cours de la période 1994-1995 l'incidence de la pauvreté est passée à 36 % au cours de la période 1999-2000 selon les différentes études sur la pauvreté.

*Analyse des Facteurs de Pauvreté au Cours de la Décennie 90:* Les causes de la pauvreté sont appréciées en terme de manque ou d'insuffisance et de mauvaise gestion des ressources économiques, des ressources environnementales et des ressources humaines. La perte de l'une ou l'autre de ces ressources peut également conduire à aggraver la pauvreté.

*Les ressources béninoises sont limitées:* Les facteurs concourant à cette persistance de la pauvreté sont de trois ordres. Ils sont matérialisés par le fait que : l'accès à la terre agricole devient de plus en plus difficile, la taille du bétail<sup>3</sup> non seulement ne s'accroît pas mais est durablement faible, les ressources financières des ménages restent structurellement insuffisantes. 1) le Bénin dispose d'une couverture végétale de 11 millions d'hectares dont : 25 % en zones boisées, 25 % en zones de parcours pour le gros bétail et 12.5 % mis en culture, soit 1.375.00 hectares. Les terres agricoles sont donc faiblement exploitées. La petite exploitation domine avec une taille de 1,7 hectares pour une famille de 7 membres. L'accès à cette terre devient de plus en plus difficile dans le sud du pays où les

<sup>1</sup> : Organismes nationaux (INSAE par exemple) et internationaux (Banque Mondiale, PNUD)

<sup>2</sup> :Rapport social 1997/98, MECCAG-PDPE

<sup>3</sup> : Le bétail est constitué de caprins, d'ovins et de volailles

exploitations déjà petites s'amenuisent au fur et à mesure qu'elles sont divisées par voie d'héritage. Beaucoup de paysans sont contraints de migrer vers des zones de faible peuplement notamment dans le nord où leur est réservé un accueil contrasté; 2) on rencontre au Bénin un élevage dit de cueillette qui est souvent concentré autour des cases. Les soins vétérinaires y sont rares. La seule solution trouvée aux problèmes d'abreuvement et d'alimentation en saison sèche est la transhumance. Les bêtes ne sont stockées et regroupées que pour régler des problèmes ponctuels ou lorsqu'elles sont malades. Somme toute, le bétail n'apporte pas un revenu substantiel permettant aux populations rurales de sortir de la pauvreté; 3) l'épargne et le crédit sont très insuffisantes et ne permettent pas aux populations pauvres de s'équiper, d'utiliser les intrants agricoles ou d'investir dans de petites entreprises. Il est fréquent de voir des personnes recourir à la cession des terres et des plantations pour régler les problèmes qui se posent à eux. Le corollaire à cette situation est que l'accès des couches les plus défavorisées au crédit est très faible. *Les ressources environnementales sont mal exploitées:* Les potentialités existantes en eau, en forêts combinées au faible niveau technologique du pays qui n'utilise pas à bon escient la force de travail disponible, sont notoirement mal exploitées et mal gérées. 1) les importantes ressources hydrauliques disponibles sont faiblement utilisées. En période normale, la pluviométrie au Bénin varie entre 900 et 1400 mm. Les superficies de bas-fond aménagées sont infimes par rapport aux disponibilités. Ainsi, la mauvaise répartition des pluies couplée au mauvais rendement des principales cultures participent à l'effondrement du revenu des populations agricoles qui n'arrivent pas à venir à bout de leurs besoins essentiels; 2) l'instabilité climatique et le manque de terres cultivables pour les cultures annuelles<sup>4</sup> ont conduit le Bénin à disposer de faibles ressources forestières. La plupart des terres sont tellement dégradées que cela réduit de plus en plus les moyens de survie des populations pauvres. Certaines essences forestières sont menacées en période de soudure. Les ressources humaines sont faiblement utilisées. Il existe au Bénin, en même temps que les causes économiques, un manque d'éducation et de formation adaptées qui est un facteur d'aggravation de la pauvreté. 3) le taux d'analphabétisme au Bénin est encore très élevé<sup>5</sup> malgré la création tous azimuts des centres d'alphabétisation. La correction de cette situation n'a pas été sensible au cours des dix dernières années. Les ressources indispensables pour cette correction n'ont pas accompagné la volonté politique qui s'est manifestée dans ce domaine; 4) le transfert de connaissances aux forces productives ne se fait pas de manière efficiente malgré les paquets de technologies déversés dans la population par divers projets et programmes. Les causes fondamentales de cette situation et qui pour l'essentiel sont internes à la société béninoise, handicapent fortement :

- L'éducation donnée par la famille. Celle-ci est basée sur des stéréotypes qui ne laissent aucune possibilité d'émancipation. Elle est figée et transmise de génération en génération;

- L'enseignement dispensé à l'école au Bénin. Cet enseignement ne correspond pas aux exigences d'une économie à transformer et en développement;

- L'apprentissage. Ce volet de l'éducation de l'homme demeure une formation sur le tas et est assuré par des formateurs de niveau douteux; l'état de santé de la population béninoise est en-dessous des normes admises. Le faible accès aux soins médicaux et aux autres services sociaux utilitaires constitue un problème essentiel pour disposer de ressources humaines de qualité requise. Cette situation est également un facteur générateur de pauvreté en ce sens qu'il a un impact considérable et défavorable sur la productivité du travail. La cause première et prépondérante de l'indisponibilité des ressources humaines est la pathologie tropicale<sup>6</sup>. En milieu urbain, chaque habitant béninois a en moyenne dans l'année 2,6 épisodes de maladie. En milieu rural, chaque béninois souffre en moyenne d'une crise de paludisme.

*Pauvreté Monétaire des Ménages:* C'est surtout au niveau des zones à forte concentration humaine que se retrouvent les groupes de population à risque, caractérisés par l'incapacité de produire ou d'engendrer un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins fondamentaux (aliments, vêtements, santé, nutrition, éducation, accès à l'eau, assainissement, etc.). Depuis 1990, plusieurs enquêtes notamment l'Enquête Légère Après des Ménages (ELAM)-9<sup>7</sup> et l'Enquête sur les Conditions de Vie DES Ménages Rural (ECVR)-2 ont été réalisées au Bénin pour cerner les contours de la pauvreté. Sur la base de ces enquêtes et en raison des différences observées dans les habitudes de consommation des populations et dans les niveaux des prix des produits de base, trois types de seuils de pauvreté ont été calculés. Il s'agit du: seuil de pauvreté alimentaire (SPA); SPNA; seuil de pauvreté global (SPG).

<sup>4</sup> : Cette situation est la conséquence des pratiques archaïques de production (feu de brousse, culture itinérante sur brûlis)

<sup>5</sup> : Il est de 66 % en 1997

<sup>6</sup> : Les affections endémo-épidémiques en milieux urbain et rural au Bénin

Trois catégories de ménages ont pu être également définies. Il s'agit :

- des ménages «Non pauvres», regroupant les ménages qui ont enregistré des dépenses moyennes supérieures à 150% du seuil de pauvreté considéré;
- des ménages «Vulnérables», regroupant les ménages dont les dépenses réelles moyennes sont comprises entre 100 et 150% du seuil de pauvreté considéré ;
- des ménages «Pauvres», regroupant les ménages dont les dépenses réelles moyennes sont en dessous du seuil de pauvreté considéré.

Plusieurs autres indicateurs ont été calculés pour mesurer la pauvreté<sup>8</sup>, notamment: l'incidence de la pauvreté alimentaire, c'est-à-dire le pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté alimentaire; l'incidence de la pauvreté globale, c'est-à-dire le pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté global; le ratio du déficit de dépenses, soit le quotient de l'écart entre les dépenses moyennes des pauvres et le seuil de pauvreté global sur le seuil de pauvreté en question.

Ainsi, en milieu urbain, le seuil de pauvreté global (SPG) dans les villes enquêtées<sup>9</sup> en mars 1995/96 est de 144.300 FCFA par équivalent adulte. Cela signifie qu'il faut un minimum de 144.300 FCFA pour subvenir aux besoins d'un adulte par année dans ces villes. Ce seuil varie de manière substantielle d'une ville à une autre. Le SPG le plus élevé (166.800 FCFA à Cotonou) représente 1,69 fois le SPG le plus faible (98.700 FCFA à Abomey-Bohicon)<sup>10</sup>. Le seuil de pauvreté global se décompose en un seuil de pauvreté alimentaire (SPA) de 66.100 FCFA et un SPNA de 78.200 FCFA. Plus de la moitié des dépenses de survie (54%) sont donc des dépenses non-alimentaires<sup>11</sup>. Le ratio SPNA/SPG est légèrement plus fort à Cotonou, soit 58%, et diminue avec la taille de la ville<sup>12</sup>. Le fait que le ratio SPNA/SPG soit relativement élevé à Cotonou est logique puisque les dépenses non-alimentaires sont plus importantes dans les grandes villes et diminuent lorsqu'on se rapproche du milieu rural<sup>13</sup>.

**Tableau :** Seuils de pauvreté alimentaires, non-alimentaires et globaux annuels par équivalent-adulte (en FCFA) en milieu urbain

VILLE	SPA	Ratio SPA/SPG (en %)	SPNA	Ratio SPNA/SPG (en %)	SPG
Cotonou	70841	42,5	95932	57,5	166773
Porto-Novo	64635	49,1	67135	50,9	131770
Parakou	59294	53,5	51639	46,5	110933
Abomey-Bohicon	54019	54,7	44706	45,3	98724
Ensemble des villes	66079	45,8	78.182	54,2	144261

Source: PNUD-INSAE, ELAM 5 bis et 6, mars et septembre 1996

<sup>8</sup> : Ces indicateurs sont basés sur la méthodologie proposée par Foster, Greer et Thorbecke (1984) "A Class of Decomposable Poverty Measures "Econometrica 52(1) et utilisée par exemple dans le profil de pauvreté réalisé au Ghana par Boateng, Ewusi, Kabour et McKay (1992) "Un profil de pauvreté au Ghana" Document de travail n° 5, Projet Dimensions Sociales de l'Ajustement, Banque mondiale, Washington, D.C.

<sup>9</sup> :Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Bohicon

<sup>10</sup> A titre d'information, le seuil de pauvreté de l'EBC en 1986/87 était de 73.500 FCFA à Cotonou.

<sup>11</sup> A titre d'information, les dépenses alimentaires représentaient 48% des dépenses globales dans l'EBC en 1986/87.

<sup>12</sup> : 51 % à Porto-Novo, 47 % à Parakou et 45 % à Abomey-Bohicon

<sup>13</sup> A titre d'information comparative, le ratio de SPA sur SPG en milieu rural est de 69% selon l'ECVR.

En milieu rural, le seuil de pauvreté global (SPG en 1994/95 est de 56.500 FCFA par équivalent adulte. Ce seuil varie de manière substantielle d'une zone à une autre. Le SPG le plus élevé (67.600 FCFA dans la zone cotonnière du Centre-Bénin représente 1,74 fois le SPG le plus faible (38.800 FCFA dans la zone Ouest-Atacora).

**Tableau :** Seuils de Pauvreté Alimentaires, Non-Alimentaires et Globaux Annuels par Equivalent-Adulte (en FCFA) en Milieu Rural.

Zone	SPA	SPNA	SPG	Rang	
Zone 5	Zone cotonnière du Centre-Bénin	45 200	22 400	67 600	1er
Zone 7	Zone de la dépression	42 200	19 400	61 600	2ième
Zone 8	Zone des pêcheries.	43 900	17 400	61 300	3ième
Zone 6	Zone des terres de barre	40 600	18 200	58 800	4ième
Zone 1	Zone Extrême Nord-Bénin	37 300	20 600	57 900	5ième
Zone 2	Zone cotonnière du Nord-Bénin	32 400	21 300	53 700	6ième
Zone 3	Zone vivrière du Sud Borgou	30 800	13 900	44 700	7ième
Zone 4	Zone Ouest-Atacora	31 100	7 700	38 800	8ième
Bénin		38 800	17 700	56 500	

Source : PNUD-la Ministère du Développement Rural (MDR), ECVR 1994-95

Selon l'indicateur de pauvreté « seuil de pauvreté alimentaire » (SPA) défini comme la proportion de la population qui n'arrive même pas à subvenir à ses besoins alimentaires, l'incidence de la pauvreté alimentaire en milieu urbain est de 30%. Si l'on tient compte des ménages vulnérables à la pauvreté alimentaire, la proportion de ménages concernés passe à 55%.

Pour l'ensemble du milieu rural, l'incidence de la pauvreté selon le SPA est de 17%. Il existe cependant d'importantes disparités selon la zone agro-écologique comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau:** Proportions des ménages pauvres et vulnérables par trimestre selon SPA en basant sur les dépenses alimentaires en milieu rural

Zone	Mars94- Mai94	Juin94- Août94	Sept94- Nov94	Déc94- Fév95	Moyenne annuelle	Rang
Zone 5	11	24	36	22	23	1 <sup>er</sup>
Zone 6	9	19	30	16	19	2 <sup>ème</sup>
Zone 2	6	19	28	16	17	3 <sup>ème</sup>
Zone 4	13	24	21	12	17	4 <sup>ème</sup>
Zone 1	15	5	15	21	14	5 <sup>ème</sup>
Zone 8	18	10	15	5	12	6 <sup>ème</sup>
Zone 7	6	16	14	6	11	7 <sup>ème</sup>
Zone 3	3	17	12	8	10	8 <sup>ème</sup>

Bénin	11	18	24	14	17	
-------	----	----	----	----	----	--

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-95

*Du point de vue de l'incidence de la pauvreté selon le seuil de pauvreté global (SPG)<sup>14</sup>, 33% des ménages sont en moyenne pauvres en milieu urbain. De ce point de vue : Si l'on tient compte des ménages vulnérables à la pauvreté, la proportion des ménages concernés est de 56%. Autrement dit plus de la moitié de la population urbaine est soit pauvre soit vulnérable à la pauvreté. Cette incidence de la pauvreté globale est plus élevée à Cotonou que dans les autres villes. 38% des ménages enquêtés à Cotonou sont pauvres ; Si l'on tient compte des ménages vulnérables à la pauvreté (définis comme les ménages dont les dépenses globales se situent entre 100 et 150% du SPG), la proportion de ménages concernés passe à 59% (voir tableau suivant).*

**Tableau :** Proportions des ménages pauvres et vulnérables pour les deux semestres selon SPG dans les quatre villes enquêtées

Unité : %

VILLE	Octobre 95-Mars 96		Avril 96-Septembre 96		Moyenne annuelle	
	Pauvres	Vulnérables	Pauvres	Vulnérables	Pauvres	Vulnérables
Cotonou	35	22	41	20	38	21
Porto-Novo	28	24	23	23	26	23
Parakou	29	27	29	26	29	27
Abomey-Bohicon	20	26	28	33	24	30
Ensemble des villes	31	24	34	23	33	23

Source: PNUD-INSAE, ELAM 5 bis et 6, mars et septembre 1996

En milieu rural, l'incidence de la pauvreté selon le seuil de pauvreté global (SPG) est de 33 %. Si l'on tient compte des ménages vulnérables à la pauvreté, la proportion de ménages ruraux concernés passe à 57 %. Ainsi, plus de la moitié de la population rurale est soit pauvre, soit vulnérable à la pauvreté (voir tableau suivant).

**Tableau :** Proportions des ménages pauvres et vulnérables par trimestre selon le SPG en se basant sur les dépenses globales en milieu rural.

Zone	Mars-Mai94	Juin-Août94	Sept-Nov94	Déc94-Fév95	Moyenne annuelle	Rang
Zone 5	30	50	61	47	47	1er
Zone 1	45	28	33	45	38	2 <sup>ème</sup>
Zone 6	23	34	56	37	37	3 <sup>ème</sup>
Zone 2	21	28	40	47	34	4 <sup>ème</sup>
Zone 1	21	34	35	26	29	5 <sup>ème</sup>
Zone 7	15	39	31	20	26	6 <sup>ème</sup>
Zone 8	34	20	27	13	24	7 <sup>ème</sup>
Zone 3	20	22	21	27	23	8 <sup>ème</sup>

<sup>14</sup> : Le SPG constitue la proportion de la population qui n'arrive pas à subvenir à ses besoins de base alimentaires et non-alimentaires

Bénin	26	33	43	32	33	
-------	----	----	----	----	----	--

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-95

*En somme, il apparaît que 60% des ménages à Cotonou sont soit pauvres, soit vulnérables à la pauvreté. Ces ménages sont caractérisés, par des revenus trois à cinq fois inférieurs à ceux des ménages non pauvres d'une part, et par des difficultés non négligeables d'accès à l'éducation et de recours aux soins de santé de leurs membres d'autre part. La situation n'est guère plus reluisante en milieu rural.*

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et Technologie :** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION

**Prise de Décisions:** La prise de décisions dans ce domaine incombe au Ministère d'Etat Chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement (MECCAG-PD).

**Programmes et Projets:** En juin 1994, a eu lieu une concertation sur la Dimension Sociale du Développement qui est un programme destiné à initier et mettre en œuvre une politique sociale plus intégrée dans la politique de développement afin de lutter contre la pauvreté. Plusieurs réseaux tels que le réseau de concertation pour l'emploi (RCE), sur les micro-réalisations (RCM) et sur la sécurité alimentaire (RCSA) composés des structures d'Etat, privées et des ONG collaborent à la mise en œuvre du programme. Les objectifs nationaux en matière de modification des modèles de consommation sont les suivants : cerner le mieux possible les besoins réels des populations et de la nation dans une vision prospective ; promouvoir par l'éducation et la formation des compétences spécifiques et afférentes à ces besoins ; définir une éthique prenant en compte les traditions sociales et scientifiques locales, tout en assurant une grande capacité d'ouverture sur le monde ; faire adopter cette éthique comme l'un des fondements principaux devant orienter les instances locales régionales et nationales dans l'élaboration et la prise de toutes les décisions.

**Etat de la Situation:** Le PIB par habitant a connu une accélération de 10 % au cours de la décennie 90<sup>15</sup> grâce à la mise en application des mesures de redressement de l'économie qui ont contribué à la relance de la croissance. Malgré cette relance, le Bénin figure parmi les pays les moins avancés caractérisés par un bas niveau de revenu. Il existe notamment dans ce pays des disparités en milieu urbain et en milieu rural. En ce qui concerne les catégories socio-économiques, le revenu est considéré par les ménages<sup>16</sup> au Bénin comme l'excédent brut d'exploitation qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation. Pour l'ensemble des ménages urbains, le revenu provient pour une grande part du commerce (27,60 %), en suite des autres services (18,38 %) et de la vente des produits agricoles (19 %) <sup>17</sup>.

Milieus	Urbain	Rural
Origine des Revenus		
Vente des produits agricoles, de pêche et de l'élevage	19,09	18,50
Vente des produits artisanaux		
Commerce	27,6	27,09
Services	18,38	7,03
Autres sources de revenus dont :	19,62	23,58
Salaires :	4,73	4,17
Revenus de transfert :	13,94	16,06

Source : EBC ; INSAE, 1986-1987

Le revenu des ménages urbains<sup>18</sup> a doublé (190954 F CFA par équivalent adulte) au cours de la décennie avec une grande variation d'une ville à l'autre (le plus élevé est de 230228 F CFA). Il existe une grande inégalité dans la distribution du revenu (284578 F CFA pour les non pauvres et 101340 F CFA pour les pauvres). Le revenu moyen des ménages ruraux est de 127.684 F CFA par équivalent adulte. Il cache d'importantes disparités au regard des 8 zones agro-écologiques du pays que couvre l'enquête<sup>19</sup> réalisée sur les ménages ruraux. Le ménage de la zone la

<sup>15</sup> : 103.409 F CFA à 112523 F CFA de 1986 à 1994

<sup>16</sup> : les membres du ménage forment le plus souvent les entreprises individuelles (exploitations agricoles, commerçants, artisans)

<sup>17</sup> : Certaines villes du centre et du nord du pays abritent des ménages qui se consacrent exclusivement aux activités rurales.

Les contributions de ces activités à la formation du revenu varient dans les proportions de 46,2 % à 29,3 %

<sup>18</sup> : ELAM-6

<sup>19</sup> : ECVR

plus pauvre dispose d'un revenu (35.600 F CFA) 3,4 fois inférieur à la moyenne et 6 fois inférieur à celui du ménage de la zone la plus riche du pays. Les ménages non pauvres tirent leurs revenus des activités non agricoles alors qu'inversement les ménages pauvres tirent la grande partie de leurs revenus des activités agricoles. Les activités commerciales procurent aux non pauvres 42 % de leurs revenus et 34 % du revenu des pauvres. Les activités de transformation agro-alimentaire procurent la même proportion du revenu aux deux catégories socio-économiques des ménages.

*Dépenses des Ménages et Mode de Consommation:* La plupart des couches sociales du Bénin ont été obligées de modifier leur modèle de consommation aussi bien en dépenses alimentaires que pour les dépenses non alimentaires. *Niveau et Structure des Dépenses de Consommation en Milieu Urbain:* Le ménage urbain béninois dépense 263.707 F CFA par équivalent adulte<sup>20</sup>. Par rapport à la période d'avant la dévaluation, les dépenses des ménages ont plus que triplé, soit 3,52 fois. L'écart a été moins sensible en milieu rural avec 2,7 fois. Les dépenses globales des ménages urbains varient beaucoup selon leur catégorie socio-économique. En effet, les ménages non pauvres effectuent des dépenses de consommation 4,4 fois plus importante que les ménages pauvres. Les dépenses non alimentaires représentent la part la plus importante des dépenses globales de l'ensemble des ménages urbains. Cette tendance s'observe précisément dans la catégorie des non pauvres des ménages urbains, soit un niveau de 57,4 % alors que la catégorie des pauvres des ménages urbains consacre 60 % de leurs dépenses globales aux produits alimentaires. Le constat révélé par les enquêtes dans les centres urbains est que la prédominance des dépenses non alimentaires observée auprès des ménages est plus accentuée dans les grandes villes. La raison de cette situation est l'incompressibilité des dépenses dues au transport (31 %), au soins de santé (25 %) et au logement (15 %). Cette prédominance est par contre plus faible dans les autres villes. Par ailleurs, les habitudes de consommation non alimentaire en milieu urbain diffèrent selon les catégories socio-économiques des ménages. Ainsi, les parts budgétaires observées plus haut augmentent avec le niveau de richesse (avec les non pauvres) alors que celles de l'éducation et de l'habillement baissent (avec les pauvres). Les raisons de cette situation sont le fait de la dévaluation du F CFA intervenue en 1994 d'une part et du manque d'évolution général du revenu des ménages au même rythme que la croissance retrouvée au cours de la décennie 90 d'autre part. L'autre conséquence négative de cette situation est demeurée une donnée structurelle et a pour nom : la dégradation continue des conditions de vie des ménages en général.

*Niveau et Structure des Dépenses de Consommation en Milieu Rural:* Les ménages ruraux font des dépenses de l'ordre de 96.600 F CFA par équivalent adulte, soit 80 % du revenu brut<sup>21</sup>. Ces dépenses ont presque triplé au lendemain de la dévaluation du F CFA en 1994. Elles varient des ménages pauvres aux ménages non pauvres. Les ménages non pauvres dépensent 4 fois plus que les ménages pauvres (149.612 F CFA contre 35.999 F CFA par équivalent adulte). Il est observé dans le même temps que au niveau de tous les ménages ruraux la plus grande partie des dépenses est consacrée aux produits alimentaires (67 %) avec les variabilités suivantes : 75 % chez les pauvres et 66 % chez les non pauvres. Du point de vue des habitudes alimentaires, l'ordre d'importance des principaux produits alimentaires des ménages ruraux est le même quelque soit leur catégorie. Cependant, les parts budgétaires de certains groupes de produits varient selon la catégorie socio-économique des ménages ruraux. Par ailleurs, les dépenses de logement représentent la part la plus importante (37 %) des dépenses non alimentaires dans les budgets des ménages en milieu rural. L'éducation ne représente que 1 %. Il est remarqué toutefois que les parts des dépenses allouées au transport, aux obligations sociales et aux loisirs augmentent avec le niveau de richesse.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et Technologie:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

<sup>20</sup> : ELAM-6 en 1996

<sup>21</sup> : Enquête sur les conditions de vie des ménages ruraux, 1994 à 1995

\* \* \*

## CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION-ENERGIE

**Prise de Décisions:** La prise de décisions dans ce domaine est assurée par le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique. Il coordonne toutes les activités relatives à ce secteur et définit la politique nationale en matière d'énergie à travers la Direction de l'Énergie, et veille à sa mise en œuvre. A cet effet, elle a pour missions essentielles: la réglementation, le contrôle et le suivi des activités du secteur; la planification énergétique nationale; la promotion de toutes formes d'énergie présentant un intérêt pour l'économie nationale.

Cependant, la Direction de l'énergie est, dans la pratique, peu informée des activités de ce sous-secteur et intervient plutôt à la demande du Ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique. Elle n'est pas encore en mesure d'assurer correctement le suivi-évaluation de ce sous-secteur. Bien que la Communauté Electrique du Bénin (CEB) ait en principe le monopole de la production d'électricité, la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) opère par quelques centrales thermiques diesel dont la capacité totale atteint aujourd'hui 50 Mégawatts. D'autres structures participent aussi à la modification des modes de consommation en matière d'énergie. C'est ainsi que nous pouvons citer le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme à travers la Commission Nationale du Développement Durable et le Ministère d'Etat Chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement par le biais du Centre Béninois pour le Développement Durable. L'implication des différents groupes visés à Action 21, c'est-à-dire les femmes, enfants, jeunes, populations, etc. au processus de prise de décisions concernant l'énergie est négligeable. Quelques ONG et artisans participent à la vulgarisation des foyers économiques, les syndicats défendent la cause des consommateurs et participent à la tarification des produits pétroliers.

**Programmes et Projets:** Le Programme d'Action du Gouvernement, tenant compte des potentialités existantes, envisage à moyen terme de diversifier ses sources d'approvisionnement par la réalisation des projets ci-après: Interconnexion CEB-NEPA : ce projet permettra de livrer aux réseaux des deux pays Bénin et Togo, 300 Gwh supplémentaires par an avec une puissance installée de 7401w. Interconnexion Nord Togo-Nord Bénin : l'interconnexion du réseau CEB du Nord Togo au Nord Bénin permettra la construction de plus de 440 m de ligne, 161 Kw entre Atakpamè, Kara, Djougou, Parakou et favorisera l'accès à l'énergie des populations de la partie septentrionale du pays et de promouvoir ainsi l'essor de la région. L'aménagement hydroélectrique d'Adjarala : sa mise en œuvre renforcera la capacité d'alimentation des deux pays Bénin-Togo en injectant 326 Gwh sur le réseau interconnecté et rendra disponible une puissance de 94 Hw exploitable. Elle est conditionnée aux réformes institutionnelles en cours.

**Etat de la Situation:** On ne saurait parler de développement d'un pays sans associer la consommation d'énergie. L'énergie électrique occupe une place de choix dans le secteur de l'énergie. Le Bénin, en tant que pays en développement, a des besoins énergétiques de plus en plus importants. En outre, il dispose d'un potentiel énergétique varié, allant des hydrocarbures à la biomasse en passant par les sites potentiellement aménageables pour la production d'hydro-électrique. La mise en valeur de ces potentiels nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières et une technologie qui ne sont pas toujours à la portée du Bénin dans les conditions d'aujourd'hui. L'offre d'énergie dépend des potentialités existantes. Elle se caractérise par l'énergie effectivement disponible, le potentiel énergétique, la qualité du service à la clientèle, le prix du produit, le disponible à l'horizon donné.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Ils sont assurés par le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique. La Direction de l'Hydraulique intervient activement dans l'hydraulique villageoise par la construction des puits.

**Information:** Les méthodes de collecte d'information les plus utilisées sont l'enquête sur la consommation d'énergie, l'enquête filière sur l'approvisionnement en biomasse, et les études sur le gaz à effet de serre. Les résultats de ces enquêtes sont consignés dans des tableaux de bord sur l'énergie.

**Recherche et Technologie :** Les progrès réalisés en matière de technologie depuis la CNUED sont les suivants: la construction du barrage hydroélectrique à Adjarala sur le fleuve Mono. Ce projet de 97 Mw de capacité à installer

est à réaliser sur le fleuve Mono en aval de Nangbéto. L'interconnexion avec le Nigéria : dans ce cadre, une étude réalisée par DANISH Power Consult Sived pour le compte de la BAD en 1985 recommande, en vue de l'interconnexion du réseau régional d'électricité, la construction d'une ligne de transport de 330 Kv entre Ikeja West (Nigeria) et Sakété (Bénin), d'un poste de transformateur et une connexion avec le réseau de 161 Kv à Sakété. Nous avons enfin la construction de turbines à gaz qui n'y a pas eu jusqu'à présent d'étude de faisabilité. Un tel projet serait la principale justification pour une pénétration de gaz du Nigeria au Bénin (et au Togo).

**Financement:** Au plan national, les sources de financement sont la SBEE, le Centre Béninois pour la Développement Durable (CBDD) et la CEB.

**Coopération:** La coopération bilatérale et multilatérale en matière de recherche-développement en énergie garantit la sécurité du pays dans les domaines d'approvisionnement énergétique et de diversification des sources d'approvisionnement. Sous cette rubrique, plusieurs interventions sont attendues entre autres, l'amélioration des systèmes d'approvisionnement et de gestion de l'énergie, l'appui aux entreprises dans la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique la mise en place d'un programme de maîtrise de l'énergie à l'échelle sectorielle, la mise en place d'une politique de prix de l'énergie favorable au développement de l'activité industrielle, l'adoption d'une politique de prix promotionnels de l'électricité aux établissements industriels, etc.

\* \* \*

## CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION-TRANSPORT

**Prise de Décisions :** Le Ministère des Travaux Publics et des Transports est responsable de la prise de décisions. Il est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de transport à travers ses directions techniques. On peut citer : la Direction des Transports Terrestres, la Direction de la Marine Marchande, la Direction de l'Aéronautique Civile, etc. Le Conseil des Ministres valide et rend publiques les décisions.

**Programmes et Projets:** Afin de répondre aux doléances des populations dans le domaine des transports, bon nombre de programmes et projets ont été élaborés, entre autres: le programme des travaux de génie civil qui vise à améliorer les performances opérationnelles du Port Autonome de Cotonou; le programme d'assistance et de formation qui tend à améliorer la gestion portuaire et les activités de facilitation, notamment au moyen de campagnes d'information; le programme d'appui à la conduite d'opérations dans les domaines de la gestion financière et de la comptabilité; le programme d'aménagement d'une zone franche pour la manutention et la réparation des véhicules d'occasion; le programme d'appui aux institutions et opérateurs qui vise l'amélioration de la collecte et du traitement des informations nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des opérateurs portuaires; le programme d'amélioration du réseau et des travaux d'entretien du réseau routier du Bénin; le programme de renforcement institutionnel du Ministère des Travaux Publics et des Transports dans les domaines de la programmation, de l'exécution des activités d'investissement et d'entretien des routes et de gestion du personnel; le programme d'assistance aux entités responsables de la sécurité routière; le programme de promotion et d'appui tendant à développer le secteur privé local dans le domaine des travaux de génie civil; le programme pilote de travaux d'aménagement et d'extension du réseau des pistes rurales; le programme d'exécution d'une tranche initiale de travaux d'infrastructures et d'aménagement des carrefours visant à améliorer la circulation et la sécurité dans la circulation urbaine de Cotonou; le programme de planification et d'exécution d'un système de gestion des gares routières de Cotonou.

**Etat de la Situation:** La prospérité du Bénin est étroitement liée au commerce et aux transports. Le secteur des transports représente une part essentielle du revenu national. Le secteur des transports au Bénin est organisé de façon à répondre à trois aspects principaux de la demande: exportation du coton et d'autres produits de rente; transport en transit et commerce avec les pays voisins en raison de la position géographique du Bénin; échanges intérieurs entre les villes et les zones rurales. Le transport routier est centré autour du Port Autonome de Cotonou. Le coût et la disponibilité font du transport routier le mode de transport dominant. La quasi-totalité des voyageurs et des marchandises sont transportées par la route ; le reste étant assurée par voie ferroviaire. Le transport ferroviaire dispose d'un réseau comprenant une voie métrique unique entre Cotonou et Parakou (438 Km) avec une capacité théorique de 600 000 tonnes. Le tonnage annuel transporté tourne autour de 300 000 tonnes. Le transport maritime est caractérisé par les activités du port de Cotonou. La situation géographique exceptionnelle du Port de Cotonou fait de lui un Port à vocation régionale. Il dispose d'ouvrages d'accostage, de magasins, cales et entrepôts de transit, de terre-pleins et de parcs à conteneurs aménagés. Le transport aérien au Bénin dispose d'un aéroport international dont la piste est longue de 2 400 m et large de 45 m et sept aérodromes intérieurs disposant de pistes en latérite.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** La sensibilisation du public sur les incidences des transports sur l'environnement est faite par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme en collaboration avec le Centre National de Sécurité Routière. Ainsi, des journées mensuelles pour un environnement sain sont organisées chaque dernier samedi du mois. Pour promouvoir de bonne heure une prise de conscience des rapports qui existent entre les transports et l'environnement, les questions des transports et de l'environnement dans l'enseignement des programmes scolaires de niveau primaire et secondaire sont prises en compte, et le contenu éveille l'attention des élèves et écoliers sur l'importance d'un environnement sain et la nécessité d'entretenir notre cadre de vie.

**Information:** Les données et les informations scientifiques relatives aux émissions des véhicules et aux conditions de la circulation sont rassemblées et disponibles à la Direction de l'Environnement du Ministère chargé de l'Environnement et au Centre National de Sécurité Routière au Ministère chargé des Transports. Aussi, des publications existent-elles dans le domaine.

**Recherche et Technologies:** Dans le but d'assurer une gestion plus efficace de la circulation, il existe des plages horaires pour la circulation dans la ville de Cotonou des gros porteurs. Ensuite, pour réduire la pollution par les gaz d'échappement, il est organisé tous les derniers samedis du mois, des réglages des moteurs.

**Financement:** Les principales sources de financement sont : le Budget National, l'Association Internationale de Développement (IDA), Crédit AID n°2924 BEN/crédit 243 – NDF (Fonds Nordique de Développement).

**Coopération:** En ce qui concerne la participation du Bénin à des mécanismes de transports terrestre, aérien ou maritime bilatéraux, régionaux ou internationaux, le Bénin est membre de plusieurs organismes régionaux et internationaux et participe à la plupart des rencontres, forum, séminaire, réunions statutaires, etc. La coopération dans le domaine des transports se porte bien, en témoignent les nombreuses participations du Bénin aux différentes manifestations et son adhésion à plusieurs organisations régionales et internationales.

\* \* \*

## CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE

**Prise de Décisions:** Le Ministère d'Etat Chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement (MECCAG-PD), le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation s'occupent directement des questions démographiques. Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et le Ministère de la Santé Publique s'occupent de la coordination intégrée des politiques en matière de population, d'environnement et de développement. Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et le Ministère de la Santé Publique sont chargés de la coordination des activités opérationnelles relatives aux programmes dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement durable. Les ONG suivantes : Bénin Nature, Lonlobeha, JAE, Jeunesse Environnement et Solidarité sans Frontières, et GERED ont reçu le soutien de la part du gouvernement. Cependant, le gouvernement, par manque de fonds, ne peut pas appuyer davantage les ONG dont le nombre croît et qui sont tout autant disponibles et fiables. L'intégration des femmes dans le Secrétariat permanent des ONG leur permet de participer aux décisions en matière de population et de développement durable.

**Etat de la Situation:** *Principales Caractéristiques de la Démographie au Bénin:* Sur la base des investigations démographiques réalisées au Bénin, on peut faire ressortir les principales caractéristiques de la population béninoise. *Le Bénin est un pays moyennement peuplé:* De 1979 à 1992, la population béninoise est passée de 3331210 habitants à 4915555 habitants, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,84% en moyenne par an, rythme comparable à celui observé dans la plupart des pays de la sous-région. A ce rythme la population doublera tous les 20 ans. La densité moyenne est de 43 habitants au km<sup>2</sup> avec un fort contraste d'un Département à un autre.

### TENDANCE DE LA POPULATION

	1910	1950	1961	1979	1992
Effectifs (1000 hbts)	878	1528	2106	3331,2	4916
Taux d'accroissement (%)	1,8	1,8	3,2	2,8	2,9

Source : INSAE , 1992

*Une population très inégalement répartie sur le territoire national:* En 1992, les densités moyennes varient de 16 habitants au km<sup>2</sup> (Départements du Borgou et de l'Alibori) à 322 habitants au km<sup>2</sup> (Départements de l'Atlantique et Littoral). Les six Départements du sud, qui constituent le dixième de la superficie totale du pays, regroupent 53% de la population. Cependant entre 1979 et 1992, ce sont les départements de l'Atlantique, du Littoral, du Borgou et de l'Alibori qui ont augmenté à un rythme plus rapide que la moyenne nationale avec des taux d'accroissement moyens par couple respectifs de 3,9% et 3,4%. Les quatre autres départements ont plutôt vu leur poids démographique diminuer au cours de cette période.

**Tableau :** Répartition de la population selon les divisions administratives

DEPARTEMENT	SUPER-FICIE	POPULATION EN 1992	DENSITE (hbt/km <sup>2</sup> ) en 1992	POPULATION URBAINE	POPULATION RURALE
ATACORA & DONGA	31625	649308	21	214121	435187
ATLANTIQUE & LITTORAL.	3312	1066373	322	613652	452721
BORGOU & ALIBORI	52098	827925	16	280299	547626
MONO & COUFFO	4009	676377	169	135320	541057
OUEME & PLATEU	4545	876574	193	314916	561658
ZOU & COLLINES	19174	818998	43	197889	621109
BENIN	114763	4915555	43	1756197	3159358

Source : Tableau de bord social 1996.

*Une population jeune à dominance féminine:* L'observation de la structure par âge et par sexe révèle deux constats: la jeunesse de la population: les moins de 15 ans représentent 48% de la population et cette situation est plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain (50,4% contre 45,3%); la dominance féminine. On compte 51% de femmes en milieu rural (le nombre d'hommes pour cent femmes est de 78% en milieu rural contre 93% en milieu urbain).

*Un déficit d'hommes actifs dans la plupart des Départements:* A l'exception du Département du Littoral, la population d'âge actif (15 à 59 ans) présente un fort déficit en hommes. Ce constat résulte des observations suivantes: 72 hommes pour 100 femmes dans le Mono et le Couffo; 76 hommes pour 100 femmes dans les Collines et le Zou; 93 hommes pour 100 femmes dans l'Alibori et le Borgou. Cependant, le Département du Littoral a une forte représentation de personnes d'âge actif (50,4%), situation due en partie à l'attrait qu'il exerce sur la part active de la population. Cette dominance de l'effectif féminin, du fait d'une émigration différentielle forte des hommes, explique en partie la dégradation du niveau de vie en milieu rural et en milieu urbain. Elle force les femmes à se rendre plus actives afin de se procurer des revenus pour la survie du reste du ménage.

*Un élargissement des ménages:* Les tailles des ménages sont de plus en plus élevées. Entre 1979 et 1992, l'accroissement moyen annuel des ménages est estimé à 2,4%, taux inférieur à celui de la population et qui révèle une augmentation de la taille des ménages. En effet, la taille des ménages est passée de 5,4 personnes en 1979 à 5,9 personnes en 1992, avec toutefois quelques légères différences d'un Département à un autre. La plupart des chefs de ménage sont des hommes, mais il y a une forte proportion de femmes chefs de ménage (21,3%).

*Une population en majorité analphabète:* En dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics pour la généralisation de l'enseignement primaire et la promotion de l'alphabétisation en langues nationales, le taux brut d'alphabétisation demeure faible. Il est passé de 22,8% en 1979 à 28,6% en 1992. Les taux respectifs d'analphabétisme sont estimés à 71,4% et 77,2%. L'alphabétisation des femmes est inférieure à celle des hommes (79,1 % d'analphabètes de sexe féminin contre 52,2 % de sexe masculin en 1997) et plus limitée en milieu rural qu'en milieu urbain (4/5 d'analphabètes en milieu rural).

*Dynamique de la Population:* Les indicateurs de la population béninoise ont sensiblement évolué au cours de la décennie 90. La population est estimée en 1998 à un effectif de 5.985.680 habitants avec : 51 % de femmes et 50 % de jeunes de moins de 15 ans; 37 % de la population résident dans les zones urbaines; la part de la population rurale est en diminution constante (de 90 % en 1961 elle est passé à 64 % en 1992); l'espérance de vie est de 54,2 ans (51,8 ans pour les hommes et 56,6 ans pour les femmes). Les éléments dynamiques de la population béninoise au cours des deux dernières décennies sont les suivantes: le taux brut de natalité est de 47,7 ‰ en 1992 contre 54 ‰ en 1981; le taux brut de mortalité est de 15,6 ‰ en 1992 contre 26 ‰ en 1961. Il apparaît donc une tendance à la baisse de la fécondité. L'indice synthétisé de cette dernière est passé de 7,1 en 1982 à 6,3 en 1996. La mortalité a également baissé. Les efforts en 25 ans<sup>22</sup> du Bénin, en matière de développement des conditions de vie de la population, n'ont abouti qu'à des résultats assez mitigés. Le revenu moyen par tête n'a progressé que faiblement au cours de la dernière décennies et par rapport à la croissance démographique. Le PIB par habitant s'est accru que de 0,9 % en moyen par an et est insuffisant pour satisfaire les nouveaux besoins. Les récentes études et enquêtes<sup>23</sup> ont mis en relief certains phénomènes latents tels que le chômage, la pauvreté. Il est effet dénombré parmi la population béninoise 31 % de pauvres et 20 % de vulnérable à la pauvreté.

**Programmes et Projets:** Le Bénin a adopté en 1996, suite à la conférence internationale sur la population et le développement, une déclaration de politique de population (DEPOLIPO). Le but principal de cette politique est l'amélioration du niveau et de la qualité de la vie des populations. Le document de cette politique sert de référence pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels de développement. La DEPOLIPO répond donc à la nécessité d'allier la volonté politique aux exigences techniques de la prise en compte des variables démographiques dans les plans et programmes de développement économique et social. Le Bénin, parallèlement aux modèles macro-économiques utilisés, s'est doté d'un autre outil simple et efficace pour l'analyse des questions de population. Le modèle «Ressources pour l'analyse de la population et de son impact sur le développement» (RAPID) sert à réaliser des analyses prospectives sur les interactions entre l'accroissement de la

<sup>22</sup> : de 1975 à 2000

<sup>23</sup> : ELAM et ECVR , 1995 et 1996

population, la croissance économique et le développement. Ce modèle permet de placer les phénomènes actuels dans une perspective dynamique pour que des solutions durables leur soient trouvées.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Voir Programmes et Projets.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et Technologie :** En ce qui est du renforcement des capacités et de la technologie, un séminaire national sur la population et le développement a été organisé pour faire prendre conscience des liens entre les questions de population, d'environnement et de développement durable.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Au chapitre de la coopération régionale et internationale, des séminaires sur la population, l'environnement et le développement ont été effectués à l'issue de la Conférence du Caire en 1995.

\* \* \*

## CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE

**Prise de Décisions :** La protection et la promotion de la santé est une très haute priorité du gouvernement béninois. La prise de décision dans ce domaine revient au Ministère de la Santé Publique (MSP) et au Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan et du Développement (MECCAG-PD). Les principaux groupes intéressés sont les ONG, les associations de développement, les COGES, les COGEZ, les populations, le personnel sanitaire et les structures gouvernementales.

**Programmes et Projets:** Les différents programmes du secteur sont axés sur les résolutions de la conférence internationale sur les soins de santé primaires tenue à Alma Ata, sur la maîtrise des aspects environnementaux des maladies et surtout la façon dont la gestion de l'environnement peut améliorer la santé. Le Gouvernement du Bénin s'est assigné les objectifs suivants: *Du point de vue de l'offre de soins:* améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et des services de santé; *Du point de vue de la demande de soins:* améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé; Améliorer la prise en charge des populations pauvres et indigentes.

*Les résultats suivants sont visés au cours de cette période:* Amélioration de la couverture sanitaire et l'organisation de la pyramide sanitaire; Amélioration de la gestion des ressources du secteur; Amélioration de la qualité des soins et du traitement des principales maladies

**Etat de la Situation:** Selon les projections démographiques établies pour le Bénin, la population qui était de 4,90 millions d'habitants en 1992 devrait atteindre 13,028 millions d'habitants à l'horizon 2020. Cette croissance rapide est à l'origine de pressions considérables sur la situation sanitaire: l'état de santé de la population reste préoccupant; l'espérance de vie qui était de 56,3 ans en 1998 s'apparente à celui des pays à faible revenu; le taux de mortalité générale est de 11,8 pour mille pour l'ensemble du pays; et le taux de mortalité infantile était, pour la même année, de 89 pour mille pour les enfants de moins de 1 an et de 127 pour mille pour les enfants âgés de moins de 5 ans. La situation sanitaire est également caractérisée par une pathologie tropicale variée avec une prédominance des affections endémo-épidémiques (40%). Ces affections sont dominées par: le paludisme qui représente à lui seul 36% des affections infectieuses et parasitaires en 1998; les diarrhées et les gastro-entérites liées au péril hydro-fécal et aux mauvaises conditions d'hygiène qui constitue l'une des principales causes de décès au Bénin surtout chez les enfants de 0 à 4 ans; et les infections respiratoires aiguës avec 17% de la pathologie notifiée en 1998. Face à un tel tableau, le Bénin a souscrit à l'objectif mondial "la Santé pour tous d'ici à l'an 2000". Ce concept est contenu dans l'Agenda 21 National comme un niveau de santé qui permet de mener une vie socialement et économiquement productive.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Il est créé au sein du Ministère de la Santé Publique, une Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) qui a pour mission d'assurer l'application de la politique sanitaire nationale en matière d'hygiène et d'assainissement de base. A ce titre, elle est chargée entre autre de: Elaborer les normes et projets de règlement en matière d'hygiène dans les habitations, lieux publics, établissements publics et privés, et veiller à leur application en collaboration avec les unités décentralisées; Concevoir, vulgariser et diffuser les informations en matière d'hygiène; Intervenir en cas de catastrophe naturel dans le but d'appliquer des mesures d'hygiène et d'assainissement de base; Contrôler l'hygiène des eaux de boisson et des denrées alimentaires, et ce, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Assurer la présidence du Comité National d'Appui à la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (CNA/DIEPA).

*Les projets ci-après sont exécutés par la DHAB.* Il s'agit de: Appui à la gestion des déchets bio médicaux dans les formations sanitaires: Cinquante sept (57) incinérateurs ont été construits; Un code de gestion des déchets biomédicaux est disponible.

*Promotion de la construction et l'utilisation des latrines familiales à dalle SANPLAT:* Un total de 1670 latrines familiales ont été construites dans 37 sous-préfectures et utilisées dans les ménages; Les maçons locaux ont été formés à la technologie et à la promotion de ces latrines; 390 latrines communautaires VIP et 316 citernes ont été construites dans les écoles, centres de santé, marchés et places publiques sur le projet PADEAR.

*Appui à la gestion des déchets solides dans les grandes villes du Bénin:* Les ONG de collecte des ordures ménagères ont été équipées et des emplois sont créés : 50 charrettes et 63 brouettes ont été offertes; 2 postes de transfert ont été construits; 65 agents collecteurs ont été formés sur la gestion des déchets solides; Les élus locaux ont été sensibilisés sur le code d'Hygiène Publique.

*Renforcement des structures de la police sanitaire:* Les unités pilotes de la police sanitaire sont mises en place. Ces différents projets contribuent non seulement à l'assainissement de l'environnement, mais aussi réveillent la conscience des populations à travers leur implication dans la résolution des problèmes de l'insalubrité. Les populations comprennent de plus en plus qu'une bonne santé dépend aussi d'un environnement sain.

**Information:** Les besoins de santé seront amenés à augmenter très rapidement dans les années à venir en raison de la croissance démographique, de la nécessité d'améliorer les taux de couverture sanitaire de la population, et des exigences grandissantes de la population en matière d'accueil, de disponibilités et des qualités des soins de santé. Les grands défis demeurent.

**Recherche et Technologies:** Dans le secteur de la santé, le Système National d'Information et de Gestion Sanitaire(SNIGS) s'occupe de la collecte et de la production des statistiques sanitaires qui sanctionnent la parution de l'annuaire statistique. Ce Système National d'Information et de Gestion Sanitaires s'appuie sur l'organisation pyramidale du système de santé. Chaque niveau a un travail particulier pour la collecte, la synthèse et l'analyse de l'information qui le concerne.

*Niveau périphérique: échelon CSA:* Collecte et synthèse des activités de gestion, de soins curatifs et de SMI du centre; Analyse de l'évolution des indicateurs de performance du centre. *échelon CSC:* Collecte et synthèse des activités de gestion, de soins curatifs et de SMI de la commune; Analyse de l'évolution des indicateurs de performance de la commune et de la contribution de chaque CSA dans la performance globale en vue de prendre des actions correctrices. *échelon Zone Sanitaire:* Collecte et synthèse des activités de gestion, de soins curatifs et de SMI de la Zone Sanitaire (ZS); Analyse de l'évolution des indicateurs de performance de la Zone et de la contribution de chaque CSC ou CSA dans la performance globale en vue de prendre des actions correctrices. *Niveau intermédiaire:* Collecte et synthèse des activités de gestion, de soins curatifs et de SMI du département; Analyse de l'évolution des indicateurs du département et de la contribution du CHD, de chaque Zone Sanitaire, CSC puis des formations sanitaires et hôpitaux privés dans la performance globale en vue de prendre des actions correctrices. *Niveau central:* Collecte et synthèse des activités de gestion, de soins curatifs et SMI du pays; Analyse de l'évolution des indicateurs du pays et de la contribution de chaque département dans la performance globale en vue de prendre des actions correctrices.

**Financement:** Les principaux bailleurs de fonds du secteur de la santé et leurs apports durant les cinq dernières années par rapport au budget du secteur :

	1996		1997		1998		1999		2000		TOTAL
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	
Principaux Bailleurs dont:											
BN	849,871	11,6%	950,08	18,5%	1060,26	18,2%	2035,3	16,8%	2333	17,3%	7228,5
SUISSE	501,319	6,8%	318,06	6,2%	688,4	11,8%	459,32	3,8%	459,28	3,4%	2426,4
BID	261,084	3,6%	244,01	4,8%	705	12,1%	342,06	2,8%	0	0,0%	1552,2
FAD	303,758	4,1%	241,03	4,7%	246,5	4,2%	1831,8	15,1%	246,98	1,8%	2870,1
FED	533,4	7,3%	551,085	10,7%	485,7	8,3%	1002,2	8,3%	3293	24,4%	5865,4
IDA	782,994	10,7%	455,598	8,9%	845,7	14,5%	2521	20,8%	3903,98	28,9%	8509,3
Total Principaux Bailleurs	3232,43	44,1%	2759,86	53,8%	4031,56	69,0%	8191,8	67,7%	10236,2	75,9%	28452
Autres	4092,83	55,9%	2367	46,2%	1809,28	31,0%	3915	32,3%	3252,74	24,1%	15437

TOTAL Bailleurs de fonds du secteur	7325,26	100%	5126,86	100%	5840,84	100%	12107	100%	13489	100%	43889
--	---------	------	---------	------	---------	------	-------	------	-------	------	-------

**A : Montant**  
**B : Pourcentage**

**Coopération:** Au chapitre de la coopération régionale et internationale, beaucoup d'actions sont menées. Il s'agit de: 1) Réunion sur "Ville et Santé" qui s'est tenue à Lomé pour étudier les problèmes d'assainissement dans les grandes villes. Cette réunion a été parrainée par l'OMS. Ceci a conduit à l'élaboration des projets d'assainissement par notre pays. Mais ces projets n'ont pas eu de financement jusque là. 2) Réunion du conseil de concertation sur le 5<sup>ème</sup> forum mondial sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Ce forum a eu lieu à Foz-do Iguacu au Brésil du 24 au 29 novembre 2000. 3) L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) apporte un appui technique surtout dans le domaine de l'éradication de la polio et le PEV de routine. 4) Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) apporte un appui technique au PEV, la formation/recyclage du personnel, la supervision des études et évaluations participe également à l'achat des vaccins et vitamine A et apporte un appui technique, matériel et financier à l'organisation des campagnes contre la rougeole. 5) L'UNESCO s'est impliqué également dans la lutte contre le SIDA au Bénin par la mise en œuvre et l'exécution des composantes des projets visant les jeunes et les journalistes. 6) L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), à travers le Programme GDFB appuie le Gouvernement pour améliorer l'accès aux services de base (soins de santé primaires et de santé de la reproduction, soins aux enfants). De même l'ACDI participe au renforcement des capacités des institutions à promouvoir, concevoir et mettre en œuvre des programmes de santé qui correspondent aux besoins, aux priorités et aux intérêts tant des femmes que des hommes et qui appuient l'égalité entre les sexes.

\* \* \*

## **CHAPITRE 7 : PROMOTION D'UN MODEL VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 8 : INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

**Prise de Décisions:** Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), créé par décret n°92-17 du 28 janvier 1992, a pour mission, entre autres, la définition et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'Environnement, d'Habitat et de l'Urbanisme et de protection du milieu naturel. De plus, toutes les structures non gouvernementales sont intéressées par ce dossier. La structure nationale de prise de décisions comprend : un organisme de coordination nationale de développement durable ; une politique nationale de développement durable ; une stratégie nationale Action 21 au niveau local/régional ; une loi pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement ; de grands groupes impliqués dans les décisions concernant le développement durable. Le Gouvernement béninois s'est, depuis longtemps, préoccupé de la préservation de la qualité de l'environnement national. Ce souci s'est notamment manifesté par la promulgation de textes réglementaires et législatifs, notamment la Loi foncière, la Loi-Cadre sur l'Environnement, le code forestier, la Loi sur la veine pâture, la garde des animaux domestiques et la transhumance, le code de l'hygiène publique et le code de l'eau. Avec les dispositions de la Loi-Cadre sur l'Environnement, une évaluation d'impact sera mise en vigueur de façon systématique. Mais force est de constater l'inapplicabilité effective de ces lois, compte tenu de leur caractère sectoriel ; le Bénin s'est doté d'un Plan d'Action Environnemental (PAE) qui fait partie intégrante de la politique globale de développement du Pays. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), 25% des dispositions législatives, 25% des décrets et 45% des directives et instructions administratives ont été examinés et révisés en considération du développement durable. L'Assemblée Nationale, grâce aux articles 28, 29 et 98 de la Constitution du 11 décembre 1990, dispose du pouvoir d'orientation et de définition du cadre général de politique et de législation ainsi que du contrôle de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Le Conseil Economique et Social, créé en application des articles 140 et 141 de la Constitution et de la Loi organique n°92-10 du 1<sup>er</sup> juillet 1992, assure un soutien politique aux actions du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) en matière de protection de l'environnement. Le Bénin a mis au point une politique, un programme et/ou une législation compatible avec Action 21 en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'atmosphère, la forêt et le déboisement, la désertification et la sécheresse, l'agriculture durable, la diversité biologique, la biotechnologie, les océans et les zones côtières, la gestion des ressources en eau douce, les produits chimiques toxiques, les déchets dangereux, les déchets solides, l'énergie et le tourisme durable. Pour ce qui est de la planification de l'utilisation des terres, de la mise en valeur des montagnes, des déchets radioactifs et des transports, aucune mesure de ce type n'a été prise.

**Programmes et Projets:** Il existe des programmes d'enseignement incorporant une éducation pour le développement durable ou une éducation écologique et des programmes de recyclage/réutilisation.

**Etat de la Situation:** Une approche méthodologique fiable est en cours de rédaction quant à la l'intégration de l'environnement au développement. La participation des populations lors de la mise en œuvre des programmes est un atout mais ne détermine pas la réussite totale de ces derniers. De plus en plus, l'Etat sent la nécessité de revoir les buts et objectifs des programmes de développement à tous les échelons local, régional et national. La gestion des déchets solides et liquides, la pollution atmosphérique par les gaz d'échappement, les plantations d'arbres, l'inondation, l'érosion côtière et la dégradation du cadre de vie des populations péri-urbaines sont les problèmes qui exigent l'attention la plus immédiate. S'agissant des régions qui ont le plus besoin d'un meilleur accès à l'information, toutes les régions du Bénin, à savoir les douze préfectures, ont ce besoin, et tout particulièrement les régions à forte densité de population (Littoral, Atlantique, Ouémé, Zou). En ce qui concerne les groupes humains qui ont le plus besoins d'un meilleur accès à l'information, ce sont les populations rurales.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Pour ce qui est du renforcement des capacités et de la technologie, le MEHU a organisé en octobre 1996, un séminaire national de validation de l'Agenda 21 National qui a été adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 22 janvier 1997. D'autres séminaires ont été organisés pour réviser et examiner les lois et décrets existants dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

**Information:** Les utilisateurs d'informations relatives au développement durable peuvent obtenir des données pertinentes par les actions de proximité organisées par le PCIPE et d'autres structures sur le terrain, par la télévision et la radio diffusion. Ces émissions se font bien en français que dans les langues nationales et la presse écrite. Le web peut y contribuer à petite échelle car, moins de 4% de la population béninoise a accès à l'internet. Un programme d'indicateurs de développement durable est en voie d'établissement, ainsi qu'un accès à l'internet.

**Recherche et Technologies:** Aucune information disponible.

**Coopération:** En matière de coopération internationale, la Coopération Allemande, Néerlandaise et le PNUD ont été d'un appui considérable.

\* \* \*

## **CHAPITRE 9 : PROTECTION DE L'ATMOSPHERE**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

**Prise de Décisions :** Le Ministère responsable de la prise de décisions est celui de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Il est chargé de la définition de la politique nationale en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche et assure sa mise en œuvre. Cette politique prend en compte les exigences du sommet de Rio pour un développement agricole durable. Dans l'exercice de sa mission, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche à travers ses structures déconcentrées que sont les Centre d'Actions Régionale pour le Développement Rural (CARDER), assure l'encadrement au niveau des exploitations collectives, individuelles et dans les groupements villageois, sur la base des préoccupations identifiées et des technologies disponibles.

**Programmes et Projets :** La promotion d'un développement agricole et rural durable passe par la mise en œuvre de la politique de développement rural selon les axes suscités en collaboration avec les collectivités locales. Cette politique nécessite des adaptations dans l'organisation et les modes opératoires. Les activités de l'agriculture sont soutenues par huit projets de filières agricoles et treize projets de développement intégrés répartis sur l'ensemble du territoire national. Les principaux objectifs visés par ces projets concernent: la diversification et l'amélioration de la productivité des filières porteuses (coton, arachide, riz, manioc, palmier à huile); la mise en place de système de crédit de proximité; le développement des infrastructures communautaires (pistes rurales, aménagements de bas-fonds) et la culture attelée.

**Etat de la Situation:** L'agriculture béninoise est le deuxième secteur d'activité après le secteur tertiaire. La production agricole s'appuie au Bénin sur les ressources naturelles sont relativement bonnes. Ces ressources naturelles sont structurées en zones agroécologiques avec des systèmes de production spécifiques. La performance du secteur agricole est fortement tributaire des conditions climatiques. Les systèmes de production associent généralement la production végétale, l'élevage et la production halieutique. Ces systèmes sont adaptés aux conditions écologiques et relativement évolutives. Ces derniers jours, les réalisations sont les suivantes: la production de semences améliorées et plants (de maïs, niébé, arachide, manioc, coton, palmier à huile, cocotier, caféier et ananas); les traitements phytosanitaires et contrôles phytopharmaceutiques des cultures et stocks de produits vivriers; la formation et l'alphabétisation des producteurs; la mise en place de crédits et structures de financement local et réalisation des infrastructures communautaires (magasins, pistes rurales, marchés, aménagements de bas-fonds, puits, retenues d'eau, centre de formation rurale); la mise en place des équipements de culture attelée, de transformation et conservation des produits agricoles. Au titre de la campagne 1999-2000, on dénombre sur le plan national, 493 904 exploitations agricoles avec un total de 1 945 114 actifs agricoles. Plus de 20 000 groupes de contact ont été constitués pour faciliter la vulgarisation des technologies appropriées ayant favorisé l'accroissement de la productivité agricole. L'approche participative niveau village (APNV) a été introduite au cours de ces cinq dernières années pour améliorer le système national de vulgarisation, en accordant une plus grande importance au diagnostic participatif à la base ; un comité de concertation étant constitué par village pour l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'action au niveau local. On compte aujourd'hui plus de 400 villages APNV au Bénin.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Afin de permettre la participation de la population aux pratiques d'agriculture durable, des politiques et mesures de facilitation ont été mises en œuvre pour l'accès des pauvres ruraux aux services de soutien à la production. Ces mesures sont: la création de l'Office National pour la Sécurité Alimentaire (ONASA) qui a donné la preuve de sa vitalité; le fonds de diversification agricole financé par la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) et logé à l'Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (ONS) et qui a pour vocation d'intervenir en appui aux initiatives des diverses entités du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Ces structures participent efficacement au renforcement des capacités, à l'éducation, la formation et la sensibilisation pour une agriculture véritablement durable.

**Information:** Les informations nationales sur les divers systèmes et techniques de production sont l'élaboration de programmes de collecte et d'enregistrement des connaissances autochtones disponibles dans les structures déconcentrées du Ministère chargé de l'Agriculture.

**Recherche et Technologie:** Depuis la création des premiers inscrits de Recherche (Station Niaouli en 1904) par la France, des efforts avaient été faits au fil des années pour mieux orienter et coordonner les activités de recherche. Ainsi, du système de recherche cloisonné, tourné d « haut vers le bas », c'est-à-dire passant de la recherche vers la vulgarisation sans prendre en compte les préoccupations des producteurs utilisateurs des résultats de la recherche, on est passé à la recherche-développement. Les premières structures telles que les Instituts de Recherche pour les huiles et oléagineux (IRHO) exécutaient les programmes qui étaient mis au point France. Ensuite, le Bénin a acquis une autonomie dans l'élaboration des programmes nationaux. La Direction de la Recherche Agronomique est devenue l'Institut National de Recherche Agricole (INRAB). Le plan directeur de la recherche agricole du Bénin a défini une politique et des stratégies qui appuient la nouvelle politique du développement rural. A cet égard, sachant que l'INRAB ne peut exécuter toutes les recherches qui lui sont commandées, les priorités suivantes ont été établies, dans le cadre de la décentralisation et la régionalisation des structures de recherche: améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Etat et réduire son coût; lutter contre la pauvreté, grâce à l'accroissement des revenus des paysans et des recettes d'exportation; lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; assurer la garantie de la pérennité du patrimoine écologique national; dynamiser le réseau de communication entre les différents acteurs de la recherche en vue d'une synergie dans tous les domaines du secteur agricole. Cette politique nationale de recherche agricole a pour objectif de renforcer le système national de recherche agricole (SNRAB). Ce renforcement aidera le SNRA à: mieux répondre aux politiques nationales de développement rural; utiliser d'une manière plus efficace, les ressources dont il dispose; être plus efficace en satisfaisant davantage les besoins de ses clients. Enfin, le développement des programmes de recherche demeure une priorité de l'Etat. Dans ce cadre, les besoins tiendront compte des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la recherche et de vulgarisation étant non exclusives, la stratégie consistera à renforcer de façon progressive l'implication du secteur privé dans ses activités. Cette implication progressive pourrait conduire à une privatisation totale ou partielle de ces structures en fonction de l'évolution et du renforcement des capacités du secteur privé.

**Financement:** Beaucoup d'activités du milieu agricole sont financées par les Danois, entre autres, le Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole (PADSA). Le Budget National intervient aussi pour une part importante.

**Coopération:** Dans ce contexte, les programmes suivants sont en cours : Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV), Programme de Développement des Aires Contiguës (en préparation), Politique Agricole Commune. Le Gouvernement a également participé à une initiative bilatérale avec le Burkina Faso dans le cadre de la gestion des sols. La coopération avec les pays voisins ou avec des organisations régionales dans le domaine de la surveillance du climat par satellite ou des stations météorologiques se fait par le biais de l'ASECNA pour les échanges de données.

\* \* \*

## CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DÉBOISEMENT

**Prise de Décisions :** Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Elevage, de l'Agriculture et de la Pêche sont chargés de la prise de décision en matière de gestion des écosystèmes fragiles, de la lutte contre le déboisement . Face aux fortes pressions exercées sur les écosystèmes fragiles du Bénin, les autorités politico-administratives ont amené les populations à tous les niveaux à prendre davantage conscience du rôle et des fonctions multiples des écosystèmes fragiles. A cet effet, de 1990 à 2000, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions pour soutenir et réorienter les activités du domaine des forêts et des ressources naturelles renouvelables. Au nombre de ces décisions figurent: la promulgation de la loi n°93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin et l'adoption du décret n°96-271 du 2 juillet portant modalités de son application; l'adoption en novembre 1994 de la nouvelle politique forestière du Bénin assortie d'un programme d'actions prioritaires avec pour objectif principal la conservation et la gestion rationnelle des ressources du domaine forestier en vue d'en assurer la pérennité et garantir une production soutenue de biens et de services pour le bénéfice des populations présentes et des générations futures; le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification issu des résultats des travaux du séminaire national organisé à cet effet du 03 au 09 avril 1995 à Parakou pour renforcer les activités prévues par le décret n°85-291 du 23 juillet 1985 instituant la journée nationale de l'arbre.

**Programmes et Projets:** Avant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, le gouvernement a abordé l'étape de préparation des projets correctifs contre le déboisement, y compris des programmes pour les gens sinistrés par les dégâts de l'environnement, des stratégies pour combler les carences, de même qu'entreprendre des projets de plantation et de rétablissement des forêts. Ainsi, beaucoup de projets ont vu le jour parmi lesquels on peut citer: le projet BEN/93/G 31 qui concerne l'aménagement des Forêts Naturelles et Reboisement villageois pour la réduction du carbone dont l'un des objectifs opérationnels est de réaliser des actions de reboisement villageois, conduite dans le contexte plus large d'une amélioration des systèmes de production au niveau de terroirs villageois; le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification est élaboré et adopté par le gouvernement en novembre 1999 dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification; le projet BEN 97 G31 : Projet de Stratégie nationale et Plan d'action de la Diversité Biologique; le projet de gestion des ressources naturelles : Dans ce cadre, les capacités du Centre National de Télédétection et de Surveillance du Couvert Forestier de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (CENATEL/DFRN) ont été renforcées entre 1993 et 2000; le projet "Plantation bois de feu"; le programme d'aménagement des zones humides.

**Etat de la Situation:** La lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement est une priorité élevée du gouvernement béninois. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action national de lutte contre la désertification qui a été adopté en Conseil des Ministres le mercredi 17 novembre 1999, les couches les plus vulnérables de la population sont de façon permanente au centre des préoccupations. En effet, les phénomènes de la désertification, de la sécheresse et du déboisement compromettent dangereusement le développement durable du pays en raison de la corrélation qui existe entre lesdits phénomènes et d'importants problèmes sociaux, tels que: la pauvreté, l'insécurité alimentaire et énergétique, la dégradation et l'insuffisance d'infrastructures communautaires, la dynamique démographique, l'exode rural, etc. La lutte contre les fléaux dans les zones touchées ou menacées du territoire national nécessite une stratégie de conservation et de protection des ressources naturelles, impliquant les populations à la base et susceptibles de garantir la pérennité du patrimoine écologique national. Il s'agira notamment de donner aux collectivités locales une meilleure perception de la valeur des forêts et des terres forestières et de la nécessité d'en assurer une gestion durable. Toujours dans le cadre de la lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement, l'aménagement est associé à la gestion des terroirs en vue de mettre en œuvre, à l'échelle locale, un ensemble de dispositions pour le renforcement des capacités des populations à s'organiser et à gérer les micro entreprises diverses, notamment celles concernant le modèle d'organisation de l'espace terroir en vue d'améliorer durablement la productivité des écosystèmes en milieu rural. La politique de stratégie d'aménagement du territoire est élaborée à cet effet.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Le renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation est assuré par la Direction de l'Aménagement du Territoire du MEHU et la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles du MAEP. Ainsi, pour que la lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement soit couronnée de succès, il importe d'y impliquer les différents acteurs à la base en suscitant et en appuyant leurs initiatives. Sur cette base, l'enseignement écologique est introduit dans les programmes scolaires afin d'amener les jeunes à prendre conscience de l'importance de l'arbre dans la vie d'un homme.

**Information:** Elle est disponible au Programme d'Assistance Technique à la Communication et à l'Information pour la Protection de l'Environnement (PACIPE) dans l'enceinte du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche s'occupe aussi, en ce qui le concerne, de l'information relative à la lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement.

**Recherche et Technologie :** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** En ce qui concerne la coopération régionale et internationale, le Bénin est en accord avec l'ensemble des principes adoptés par la CNUED.

\* \* \*

## CHAPITRE 12: GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET LA SÉCHERESSE

**Prise de Décisions:** Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Elevage, de l'Agriculture et de la Pêche sont chargés de la prise de décision en matière de gestion des écosystèmes fragiles, de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Face aux fortes pressions exercées sur les écosystèmes fragiles du Bénin, les autorités politico-administratives ont amené les populations à tous les niveaux à prendre davantage conscience du rôle et des fonctions multiples des écosystèmes fragiles. A cet effet, de 1990 à 2000, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions pour soutenir et réorienter les activités du domaine des forêts et des ressources naturelles renouvelables. Au nombre de ces décisions figurent: la promulgation de la loi n°93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin et l'adoption du décret n°96-271 du 2 juillet portant modalités de son application; l'adoption en novembre 1994 de la nouvelle politique forestière du Bénin assortie d'un programme d'actions prioritaires avec pour objectif principal la conservation et la gestion rationnelle des ressources du domaine forestier en vue d'en assurer la pérennité et garantir une production soutenue de biens et de services pour le bénéfice des populations présentes et des générations futures; le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification issu des résultats des travaux du séminaire national organisé à cet effet du 03 au 09 avril 1995 à Parakou pour renforcer les activités prévues par le décret n°85-291 du 23 juillet 1985 instituant la journée nationale de l'arbre.

**Programmes et Projets:** Avant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, le gouvernement a abordé l'étape de préparation des projets correctifs contre la sécheresse et la désertification, y compris des programmes pour les gens sinistrés par les dégâts de l'environnement, des stratégies pour combler les carences, de même qu'entreprendre des projets de plantation et de rétablissement des forêts. Ainsi, beaucoup de projets ont vu le jour parmi lesquels on peut citer: le projet BEN/93/G 31 qui concerne l'aménagement des Forêts Naturelles et Reboisement villageois pour la réduction du carbone dont l'un des objectifs opérationnels est de réaliser des actions de reboisement villageois, conduite dans le contexte plus large d'une amélioration des systèmes de production au niveau de terroirs villageois; le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification est élaboré et adopté par le gouvernement en novembre 1999 dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification; le projet BEN 97 G31: Projet de Stratégie nationale et Plan d'action de la Diversité Biologique; le projet de gestion des ressources naturelles: Dans ce cadre, les capacités du Centre National de Télédétection et de Surveillance du Couvert Forestier de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (CENATEL/DFRN) ont été renforcées entre 1993 et 2000; le projet "Plantation bois de feu"; le programme d'aménagement des zones humides.

**Etat de la Situation:** La lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement est une priorité élevée du gouvernement béninois. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action national de lutte contre la désertification qui a été adopté en Conseil des Ministres le mercredi 17 novembre 1999, les couches les plus vulnérables de la population sont de façon permanente au centre des préoccupations. En effet, les phénomènes de la désertification, de la sécheresse et du déboisement compromettent dangereusement le développement durable du pays en raison de la corrélation qui existe entre lesdits phénomènes et d'importants problèmes sociaux, tels que: la pauvreté, l'insécurité alimentaire et énergétique, la dégradation et l'insuffisance d'infrastructures communautaires, la dynamique démographique, l'exode rural, etc. La lutte contre les fléaux dans les zones touchées ou menacées du territoire national nécessite une stratégie de conservation et de protection des ressources naturelles, impliquant les populations à la base et susceptibles de garantir la pérennité du patrimoine écologique national. Il s'agira notamment de donner aux collectivités locales une meilleure perception de la valeur des forêts et des terres forestières et de la nécessité d'en assurer une gestion durable. Toujours dans le cadre de la lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement, l'aménagement est associé à la gestion des terroirs en vue de mettre en œuvre, à l'échelle locale, un ensemble de dispositions pour le renforcement des capacités des populations à s'organiser et à gérer les micro entreprises diverses, notamment celles concernant le modèle d'organisation de l'espace terroir en vue d'améliorer durablement la productivité des écosystèmes en milieu rural. La politique de stratégie d'aménagement du territoire est élaborée à cet effet.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Le renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation est assuré par la Direction de l'Aménagement du Territoire du MEHU et la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles du MAEP. Ainsi, pour que la lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement soit couronnée de succès, il importe d'y impliquer les différents acteurs à la base en suscitant et en appuyant leurs initiatives. Sur cette base, l'enseignement écologique est introduit dans les programmes scolaires afin d'amener les jeunes à prendre conscience de l'importance de l'arbre dans la vie d'un homme.

**Information:** Elle est disponible au Programme d'Assistance Technique à la Communication et à l'Information pour la Protection de l'Environnement (PACIPE) dans l'enceinte du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche s'occupe aussi, en ce qui le concerne, de l'information relative à la lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement.

**Recherche et Technologie :** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** En ce qui concerne la coopération régionale et internationale, le Bénin est en accord avec l'ensemble des principes adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

\* \* \*

## CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

**Prise de Décisions:** Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est la Structure Nationale chargée de l'Environnement. A ce titre, il veille à l'équilibre écologique des écosystèmes sur le territoire national. Il est chargé entre autre, de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dont il a la charge d'élaborer la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour une conservation durable. Il veille à ce titre à garantir la productivité de tous les écosystèmes nationaux suivant l'interaction agriculture-environnement. Plusieurs structures ministérielles sont impliquées à des degrés divers. Les Ministères de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est plus concerné tandis que tous les autres ministères le sont de manière indirecte.

**Programmes et Projets:** Les travaux de monographie nationale de la Diversité biologique menées dans le cadre de l'élaboration de cette Stratégie ont permis de diagnostiquer les différents écosystèmes dont ceux concernant les zones montagneuses et saxicoles, les savanes, les écosystèmes forestiers et les écosystèmes humides et les écosystèmes arides qui présentent chacun des très de fragilité propre. Ils nécessitent par conséquent une attention particulière en raison des interactions qui les lient les unes aux autres. C'est par le biais de cette stratégie qu'un certain nombre d'actions spécifiques relatives aux écosystèmes fragiles entre autres seront planifiées pour répondre aux objectifs majeurs de leur conservation durable de la diversité biologique pour tous d'ici à l'an 2025. Notons toutefois que de tous ces écosystèmes, ceux concernant les zones humides font l'objet d'un programme particulier dans le cadre de Projet d'Aménagement des Zones Humides (PAZH) notamment dans le sud du pays en raison de l'importance économique et sociale de ces zones pour les populations du sud-Bénin. Aussi, la stratégie prévoit-elle de planifier de projet types pour l'étude de la dynamique des écosystèmes saxicoles et montagneux dans le Centre et le Nord Ouest du Bénin qui prendra en compte la conservation des espèces vulnérables de ces zones.

**Etat de la Situation:** La préservation de la Diversité Biologique constitue une des grandes priorités du Gouvernement du Bénin. Cette préoccupation se traduit par l'engagement de celui-ci à mettre en œuvre les décisions issues de Conférences de Parties à ladite Convention. La manifestation de cet engagement s'est concrétisée par la signature de la Convention le 13 juin 1992 lors des assises de Rio et sa ratification deux ans plus tard c'est à dire le 14 juin 1994. La mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique vient renforcer l'effort du Gouvernement dans sa tentative de conserver ses ressources biologiques nationales. En effet à travers ses services techniques spécialisés (Direction des Forêts et Ressources Naturelles - Direction des Pêches -Agriculture - Elevage - et Direction de l'Environnement) nombreuses sont les activités qui concourent à la sauvegarde des ressources biologiques. Des textes de loi et de réglementation sont édités selon des domaines de compétence pour réglementer la conservation, l'exploitation et le commerce des certaines espèces ou pour fixer les normes de prélèvement admis pour garantir l'équilibre des ressources biologique dans les différents écosystèmes. En dépit de ces efforts la dégradation des ressources biologiques se fait de nos jours à une vitesse sans précédent. Les principales causes de cette dégradation sont d'une part anthropiques et calamiteuses d'autre part. Anthropiques, ces causes sont dues d'abord à la croissance démographique qui est de l'ordre de 3%. La population est rurale (70 à 80%). Elle a pour principales occupations, l'agriculture, la pêche selon la situation, la chasse et la cueillette et tributaire des ressources naturelles pour sa substance. Le revenu annuel par habitant ne dépasse guère et il règne au sein de cette population, une pauvreté généralisée. Cette situation conduit à la forte pression constatée sur les ressources naturelles et les écosystèmes qui les portent. Les principales causes de la dégradation des ressources biologiques sont: Le bas niveau de conscience des populations sur l'exploitation irrationnelle de la biodiversité qui engendre: la pratique des feux de brousse; la monoculture culture extensive du coton notamment; la déforestation et l'exploitation forestière anarchique, à la recherche des terres fertiles d'une part, pour le commerce des bois d'œuvre, du charbon de bois et le bois de chauffage; le surpâturage; la surexploitation des plans d'eau à l'aide des engins dévastateurs, le braconnage.

*Calamiteuses:* Ce sont les effets de la sécheresse et d'autres calamités naturelles indépendantes des faits humains. Il s'agit de la sécheresse et de la désertification ou des inondations saisonnières qui provoquent les asphyxiation des terres entraînant des pertes de la biodiversité.

*La Biotechnologie et la Technologie:* La biotechnologie et la technologie sont restées au niveau traditionnel, avec des procédés traditionnels. Ces procédés s'observent généralement dans les activités de transformation des produits

agricoles pour la plupart biologiques, qui sont des activités de prédilection des femmes. L'Université Nationale du Bénin tente des actions améliorées de biotechnologie mais insuffisamment vulgarisées. Le pays dispose aussi de quelques unités mécanisées ou d'industries alimentaires ou de savonnerie. L'avènement de la stratégie nationale de la biodiversité tracera quelques piste de coopération universitaire et ou bilatérale pour élever le niveau de la technique et de la biotechnologie au Bénin, mais en tenant compte des besoins réels adaptés aux réalités du milieu.

*Renforcement des Capacités:* La question du renforcement des capacités est liée à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité. Elle se pose sous trois volets à savoir : les volets humain, technique et financier.

*Volet Humain:* La mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique appelle à une disponibilité en personnels qualifiés en nombre suffisant et ce dans les divers compartiments de la biodiversité (Spécialiste en aménagement et conservation, en taxidermie, en biotechnologie, en droits spécialisés, etc.), pour aborder en toute connaissance de cause, les différents aspects de la convention tels que, la gestion de la biotechnologie, le partage des avantages, l'accès aux ressources génétiques, l'agro-biodiversité, la technique et le transfert de technologie, la recherche et la formation, la gestion des informations à travers le centre d'échange pour ne citer que ces aspects. L'autre cible qui nécessite bien d'être renforcé constitue les acteurs et usagers ou encore le grand public.

*Volet Technique:* Le pays dispose de nombreuses compétences diverses et variées pour la plupart formées à l'extérieur du pays. Mais, la situation économique du pays ne permettant pas de disposer de tous les moyens techniques nécessaires à l'entreprise d'activités techniques novatrices, conduit finalement à une obsolescence des cadres qui travaillent vaille que vaille avec les moyens rudimentaires. De plus, la technique étant dynamique, un recyclage s'impose dans tous les secteurs où il est fait appel à une quelconque technique.

*Volet Financier:* Les efforts déployés par le Gouvernement en terme financier pour mettre en œuvre de façon efficiente la Convention sur la Diversité Biologique sont nobles certes, mais nettement insignifiants devant les besoins financiers que nécessite la mise en application des mesures définies dans une stratégie pour atteindre les objectifs visés par la Convention. Cette affirmation est valable en effet pour tous les aspects de la Convention sur la Diversité Biologique et pour toutes autres Conventions. Il ressort de tout ce qui précède que des efforts doivent être faits pour identifier les domaines dans lesquels les capacités se doivent d'être renforcées. La cellule nationale de biodiversité a entre autre pour tâche d'identifier ces domaines de renforcement de capacité. Aussi, est-il nécessaire de renforcer les coopérations de toutes natures en vue d'attirer vers le pays, toutes les formes (assistance technique, financière, aides en marchandises, voyage d'échange et d'étude) bref toute chose qui favorisera l'éclosion du savoir et du savoir-faire au profit d'un développement durable de la nation.

**Information:** La question de l'information reste fondamentale dans le cadre de la mise en œuvre efficiente de toutes les Conventions et notamment celle relative à la Biodiversité. De manière générale, les informations sont capitalisées au niveau du Ministère en charge de la Convention qui, par l'intermédiaire d'un Comité interministériel chargé de la mise en œuvre de ladite Convention dissémine les informations y relatives. Toutefois, il est observé que cette méthode, bien que participative, ne permet toujours pas de diffuser l'information à tous les niveaux d'acteurs et usagers. Des efforts restent à faire pour développer au mieux les canaux de diffusion des informations.

**Financement:** En matière de financement, le Gouvernement fait des efforts sensibles pour mettre à la disposition de la cellule de la biodiversité des ressources pour des actions ponctuelles de sensibilisation du public pour l'animation des groupes thématique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Ainsi le Budget national a mis à la disposition du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme au profit de la biodiversité, les montants ci-après:

ANNEE	LIBELLE	MONTANT
1995	Participation de 2 cadres béninois à la 3 <sup>ème</sup> COP (Argentine)	7 000 000
1996	Vulgarisation de la Convention	25 000 000

1998	Participation complémentaire de 2 cadres béninois à la 4 <sup>ème</sup> CDP (Bratislava)	4 000 000
1999	Contrepartie du Bénin au Projet de Stratégie de la Diversité Biologique	36 000 000
2000	Elaboration de la législation nationale sur la Bio sécurité	25 000 000
2001	Contribution du Bénin à la formation Sous-régionale sur la Biodiversité et le droit	6 000 000
TOTAL :		103 000 000

Par ailleurs, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) appui plusieurs projets sur le terrain dont nous citons quelques-uns uns.

Il s'agit des projets ci-après :

-	Projet de gestion des aires protégées	\$US	PM
-	Projet de réduction de carbone	\$US	PM
-	Projet de Stratégie Nationale de la Biodiversité	\$US	233 820
-	Projet de renforcement des capacités pour la CBD	\$US	202 000

D'autres projets sont en voie d'être financés par le GEF pour la bio sécurité ou pour les POP respectivement de l'ordre de 200 000 \$US et de 500 000 \$US.

**Coopération:** Dans le cadre de la gestion des écosystèmes fragiles, le Bénin entretient une coopération étroite avec les pays de la sous-région partageant souvent les mêmes frontières. C'est le cas du Projet de gestion des Parcs nationaux du w contigu à la République du Niger, du Burkina Faso et du Bénin, avec l'appui d'un groupe de partenaires au développement tel, l'Union Européenne, le FED, la GTZ etc. De même dans le cadre de l'accord quadripartite entre le Bhoutan, le Costa Rica, le Pays-Bas et le Bénin, de nombreuses activités sont menées dans le domaine de la Biodiversité. De nombreux autres pays apportent leur appui au pays au plan bilatéral ou multilatéral dans le domaine de la Biodiversité.

\* \* \*

## CHAPITRE 14: PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

**Prise de Décisions :** Le Ministère responsable de la prise de décisions est celui de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Il est chargé de la définition de la politique nationale en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche et assure sa mise en œuvre. Cette politique prend en compte les exigences du sommet de Rio pour un développement agricole durable. Dans l'exercice de sa mission, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche à travers ses structures déconcentrées que sont les Centre d'Actions Régionale pour le Développement Rural (CARDER), assure l'encadrement au niveau des exploitations collectives, individuelles et dans les groupements villageois, sur la base des préoccupations identifiées et des technologies disponibles.

**Programmes et Projets :** La promotion d'un développement agricole et rural durable passe par la mise en œuvre de la politique de développement rural selon les axes suscités en collaboration avec les collectivités locales. Cette politique nécessite des adaptations dans l'organisation et les modes opératoires. Les activités de l'agriculture sont soutenues par huit projets de filières agricoles et treize projets de développement intégrés répartis sur l'ensemble du territoire national. Les principaux objectifs visés par ces projets concernent: la diversification et l'amélioration de la productivité des filières porteuses (coton, arachide, riz, manioc, palmier à huile); la mise en place de système de crédit de proximité; le développement des infrastructures communautaires (pistes rurales, aménagements de bas-fonds) et la culture attelée.

**Etat de la Situation:** L'agriculture béninoise est le deuxième secteur d'activité après le secteur tertiaire. La production agricole s'appuie au Bénin sur les ressources naturelles sont relativement bonnes. Ces ressources naturelles sont structurées en zones agroécologiques avec des systèmes de production spécifiques. La performance du secteur agricole est fortement tributaire des conditions climatiques. Les systèmes de production associent généralement la production végétale, l'élevage et la production halieutique. Ces systèmes sont adaptés aux conditions écologiques et relativement évolutives. Ces derniers jours, les réalisations sont les suivantes: la production de semences améliorées et plants (de maïs, niébé, arachide, manioc, coton, palmier à huile, cocotier, caféier et ananas); les traitements phytosanitaires et contrôles phytopharmaceutiques des cultures et stocks de produits vivriers; la formation et l'alphabétisation des producteurs; la mise en place de crédits et structures de financement local et réalisation des infrastructures communautaires (magasins, pistes rurales, marchés, aménagements de bas-fonds, puits, retenues d'eau, centre de formation rurale); la mise en place des équipements de culture attelée, de transformation et conservation des produits agricoles. Au titre de la campagne 1999-2000, on dénombre sur le plan national, 493 904 exploitations agricoles avec un total de 1 945 114 actifs agricoles. Plus de 20 000 groupes de contact ont été constitués pour faciliter la vulgarisation des technologies appropriées ayant favorisé l'accroissement de la productivité agricole. L'approche participative niveau village (APNV) a été introduite au cours de ces cinq dernières années pour améliorer le système national de vulgarisation, en accordant une plus grande importance au diagnostic participatif à la base ; un comité de concertation étant constitué par village pour l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'action au niveau local. On compte aujourd'hui plus de 400 villages APNV au Bénin.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Afin de permettre la participation de la population aux pratiques d'agriculture durable, des politiques et mesures de facilitation ont été mises en œuvre pour l'accès des pauvres ruraux aux services de soutien à la production. Ces mesures sont: la création de l'Office National pour la Sécurité Alimentaire (ONASA) qui a donné la preuve de sa vitalité; le fonds de diversification agricole financé par la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) et logé à l'Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (ONS) et qui a pour vocation d'intervenir en appui aux initiatives des diverses entités du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Ces structures participent efficacement au renforcement des capacités, à l'éducation, la formation et la sensibilisation pour une agriculture véritablement durable.

**Information:** Les informations nationales sur les divers systèmes et techniques de production sont l'élaboration de programmes de collecte et d'enregistrement des connaissances autochtones disponibles dans les structures déconcentrées du Ministère chargé de l'Agriculture.

**Recherche et Technologie :** Depuis la création des premiers inscrits de Recherche (Station Niaouli en 1904) par la France, des efforts avaient été faits au fil des années pour mieux orienter et coordonner les activités de recherche. Ainsi, du système de recherche cloisonné, tourné d « haut vers le bas », c'est-à-dire passant de la recherche vers la vulgarisation sans prendre en compte les préoccupations des producteurs utilisateurs des résultats de la recherche, on est passé à la recherche-développement. Les premières structures telles que les Instituts de Recherche pour les huiles et oléagineux (IRHO) exécutaient les programmes qui étaient mis au point France. Ensuite, le Bénin a acquis une autonomie dans l'élaboration des programmes nationaux. La Direction de la Recherche Agronomique est devenue l'Institut National de Recherche Agricole (INRAB). Le plan directeur de la recherche agricole du Bénin a défini une politique et des stratégies qui appuient la nouvelle politique du développement rural. A cet égard, sachant que l'INRAB ne peut exécuter toutes les recherches qui lui sont commandées, les priorités suivantes ont été établies, dans le cadre de la décentralisation et la régionalisation des structures de recherche: améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Etat et réduire son coût; lutter contre la pauvreté, grâce à l'accroissement des revenus des paysans et des recettes d'exportation; lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; assurer la garantie de la pérennité du patrimoine écologique national; dynamiser le réseau de communication entre les différents acteurs de la recherche en vue d'une synergie dans tous les domaines du secteur agricole. Cette politique nationale de recherche agricole a pour objectif de renforcer le système national de recherche agricole (SNRAB). Ce renforcement aidera le SNRA à: mieux répondre aux politiques nationales de développement rural; utiliser d'une manière plus efficace, les ressources dont il dispose; être plus efficace en satisfaisant davantage les besoins de ses clients. Enfin, le développement des programmes de recherche demeure une priorité de l'Etat. Dans ce cadre, les besoins tiendront compte des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la recherche et de vulgarisation étant non exclusives, la stratégie consistera à renforcer de façon progressive l'implication du secteur privé dans ses activités. Cette implication progressive pourrait conduire à une privatisation totale ou partielle de ces structures en fonction de l'évolution et du renforcement des capacités du secteur privé.

**Financement:** Beaucoup d'activités du milieu agricole sont financées par les Danois, entre autres, le Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole (PADSA). Le Budget National intervient aussi pour une part importante.

**Coopération:** Dans ce contexte, les programmes suivants sont en cours: Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV), Programme de Développement des Aires Contiguës (en préparation), Politique Agricole Commune. Le Gouvernement a également participé à une initiative bilatérale avec le Burkina Faso dans le cadre de la gestion des sols. La coopération avec les pays voisins ou avec des organisations régionales dans le domaine de la surveillance du climat par satellite ou des stations météorologiques se fait par le biais de l'ASECNA pour les échanges de données.

\* \* \*

## CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

**Prises de Décisions :** La Constitution du 11 décembre 1990 stipule en son article 27 que “Toute personne a droit à un environnement sain satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L’Etat veille à la protection de l’environnement”. Fort de cet article, il a été créé en 1992, un Ministère de l’Environnement, de l’Habitat et de l’Urbanisme dont la mission première est de veiller à la protection de l’Environnement et au cadre de vie. L’avènement de Rio a permis par conséquent de situer les grands problèmes environnementaux auxquels il va falloir s’attaquer au plan international dont celui de la Diversité Biologique. Ainsi, sous la conduite du Ministère de l’Environnement, de l’Habitat et de l’Urbanisme, en collaboration avec les représentants des structures ministérielles impliquées et autres structures nationales gouvernementales ou non gouvernementales, les acteurs et usagers du secteur public ou privé, les grandes décisions qui concourent à la sauvegarde de la biodiversité sont prises et mises en application. Ainsi sont créés des comités interministériels pour réfléchir et décider sur des questions données au besoin. Les secteurs les plus concernés sont : L’Agriculture, la pêche, les forêts, l’élevage, la recherche, l’éducation, la santé, la justice, le commerce et tourisme, ainsi que les collectivités locales. Le concours des partenaires au développement et des Institutions internationales vient appuyer les efforts déployés au plan national. Pour protéger les différents écosystèmes terrestres et aquatiques, la législation nationale s’appuie sur les grands principes des Conventions internationales, des textes de lois et règlements élaborés spécifiquement selon le domaine concerné. Une stratégie nationale de conservation de la biodiversité assortie d’un plan d’action a démarré et le document de ladite stratégie sera prêt en décembre 2001. Cette stratégie intègre dans son processus, les stratégies sectorielles déjà existantes. Le processus est entièrement participatif avec des acteurs et usagers à la base, les groupes socioprofessionnels, les femmes, les représentants du secteur public et privé, les opérateurs économiques, les représentants des confessions religieuses ainsi que les représentants des collectivités locales. Bref, tous les groupes cibles qui concourent à leur manière à la conservation/gestion des ressources biologiques ou génétiques.

**Programmes et Projets:** En dehors de quelques projets de taille moyenne qui sont soit en cours d’exécution ou à terme, le Bénin n’a encore pas un grand projet de gestion de la biodiversité. Ces projets sont: Le projet de gestion des aires protégées (en cours d’exécution). Le Projet de gestion d Parc National de la Pendjari (en cours d’exécution); Le projet de sequestration du carbone (à terme); Le projet de gestion de Forêts et terroirs riverains (en négociation); Le projet de gestion des terroirs et ressources naturelles (en cours d’exécution); Le projet de protection des forêts des monts Couffè (en attente de démarrage). La stratégie nationale à travers son plan d’action se donne l’ambition de combler ce vide en jettant l’idée d’un programme national de gestion de la biodiversité, qui se penchera sur les thèmes suivants : les zones arides et savanicoles du pays, les zones montagneuses et saxicoles, les domaines protégés, la protection des forêts fétiches du Bénin la protection de la biodiversité des écosystèmes transfrontaliers. Le développement de ce programme de gestion de la biodiversité tiendra essentiellement compte des préoccupations de la Convention sur la diversité biologique, ramenées à l’échelle nationale pour cadrer avec les réalités locales.

**Etat de la Situation: Flore et écosystème terrestres:** La flore du Bénin est en étroite relation avec le phénomène énigmatique du «Dahomey Gap» qui est une interruption de la ceinture forestière devant relier les blocs forestiers d’Afrique Centrale et Occidentale. Les premières prospections du botaniste Isert en 1785 estiment à 3000 le nombre probable de plantes supérieures autochtones que l’on pourrait rencontrer au Bénin. Le Projet Flore du Bénin financé par la coopération néerlandaise a pour objectifs la construction de l’herbier national du Bénin et la rédaction de la Flore du Bénin. A l’issue des inventaires floristiques qu’entreprend ce projet, on pourra connaître avec plus de précision le nombre d’espèces endémiques que l’on pourrait rencontrer au Bénin si tant est qu’elles existent. La végétation et la faune qui y vivent varient du Sud au Nord et avec les conditions de sol. Ainsi on peut distinguer:

- les forêts: on distingue dans ce groupe les forêts denses semi-décidues présentes sous forme de reliques dans le Sud du Bénin entre 6°20’ et 8° N. La plus grande forêt dense semi-décidue est la forêt classée de la Lama dont la végétation naturelle couvre quelques 1900 ha. Partout ailleurs, ce sont de petits îlots de moins de cinq hectares conservés soit par les institutions nationales et de superficie avoisinant la centaine d’hectares (Pobè, Niaouli), soit sous forme de forêts sacrées de faibles étendues. Les espèces arborescentes qui y sont conservées sont

toutes aussi rares: *Triplochiton scleroxylon*, *Terminalia superba*, *Holoptelea grandis*, *Milicia excelsa*, *Piptadeniastrum africanum*, etc. La faune sauvage des forêts denses est constituée de primates rares et menacés. Ce sont le singe à ventre rouge *Cercopithecus erythrogaster*, le mona *C. mona*, le colobe magistrat *Colobus vellerosus*, le colobe olive *C. verus*. D'autres espèces typiques des forêts sont le céphalophe bleu *Cephalophus monticola*, la dama d'arbre *Dendrohyrax arboreus*, le python de Seba *Python sebae*, les mambas vert et noirs *Dendroaspis angusticeps* et *D. polylepis*, la pintade huppée *Guttera edouardii*, une grande diversité d'invertébrés. On rencontre dans les forêts denses mieux conservées des mangoustes, la civette, le serval, etc. Les buffles de forêt ont disparu au Bénin et les panthères ont trouvé refuge dans les forêts denses sèches soudaniennes.

- Les autres types de forêts sont les forêts denses sèches et les forêts claires que l'on rencontre entre 8° et 10° N. Elles sont dominées par les essences telles que *Isobertia doka*, *I. tomentosa* et *Anogeissus leiocarpus* au sein desquelles on peut rencontrer des peuplements d'*Azelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, etc. Le long des cours d'eau on rencontre des forêts galeries riches en espèces des latitudes inférieures mieux arrosées telles que *Berlinia grandiflora*, *Parinari congensis*, *Detarium senegalense*, *Diospyros mespiliformis*, *Dialium guineense*, *Khaya grandifoliola*, *K. senegalensis*, *Millettia thonningii*, *Erythrophleum suaveolens*, etc. La faune sauvage est représentée par les espèces de savanes en raison de la situation phytogéographique de ces écosystèmes. Ce sont en particulier le guib harnaché *Tragelaphus scriptus*, la plupart des grandes antilopes (hipprotagie, bubale, cobe de Buffon), le phacochère, le buffle, le vervet, les reptiles, plusieurs espèces d'oiseaux, les petits carnivores, la mouche tsé-tsé et autres arthropodes. Les forêts denses sèches et forêts claires brûlent chaque année pendant la saison sèche.

- Les savanes: au-delà de 8°N la strate herbacée est dominée par les grandes graminées des tribus d'Andropogonées et de Panicées. Les espèces communes sont *Andropogon gayanus*, *A. Schirensis*, *Hyparrhenia subplumosa*, *H. smithiana*, *H. involucrata*, etc. La strate arborescente est dominée par les Combretaceae *Terminalia* spp et *Combretum* spp. Le baobab *Adansonia digitata* est rencontré dans les milieux relativement plus secs. Les savanes brûlent chaque année durant la saison sèche. Les savanes abritent la plus grande diversité faunique notamment dans la catégorie des mammifères qui ont plus de cinq kilogrammes de poids vif. Tous les grands carnivores (lion, léopard, hyène, et guépard) subsistent uniquement dans les savanes au Bénin. Les éléphants se rencontrent uniquement dans les savanes soudaniennes. On rencontre aussi dans les savanes une richesse élevée en faune aviaire notamment dans les plaines d'inondation (grue couronnée, marabout, jabiru, grand calao d'Abysinie, huppe, aigles, serpenteaire, passereaux, guépiers, etc). Tout comme les forêts claires, les savanes brûlent chaque année en saison sèche.

- La végétation altimontaine: sur les inselbergs on rencontre une pelouse à *Afrotrilepis pilosa* et *Hymenodictyon floribundum*. La chaîne de l'Atacora abrite une végétation clairsemée sur les flancs et au sommet, mais qui devient plus dense dans les zones de chute d'eau ou de suintement. Les sommets abritent essentiellement des invertébrés, et de petits mammifères tels que les damas de rocher *Procavia capensis*. On y rencontre quelques singes (babouin, patas et vervet), le lièvre à oreilles de lapin (*Lepus crawshayi*) et d'autres rongeurs. Sous les dalles chaudes des inselbergs on rencontre des populations de chauves-souris de l'ordre des Microchiroptera.

- La végétation des zones humides: on y observe diversement des prairies à *Paspalum distichum*, à *Typha australis*, ou à *Cyperus papyrus* dans le Sud; des prairies à *Echinochloa* spp ou à *Vetiveria nigritana* dans les plaines d'inondation (vallée de l'Ouémé, vallée du Niger, etc). La strate arborescente est dominée par des *Raphia* spp ou *Mitragyna inermis* voire *Cola laurifolia* selon les conditions de sol. La végétation flottante est généralement moins diversifiée voire monospécifique avec des faciès à *Nymphaea lotus*, *Eichhornia crassipes*, *Pistia stratiotes*. Là où l'hydromorphie est temporaire on peut observer des espèces de quelques centimètres de hauteur telles que les plantes carnivores *Drosera indica*, *Utricularia* spp et d'autres espèces telles que *Lindernia* spp. Du point de vue faunique, les zones humides sont connues pour leur richesse en ichtyofaune et pour leur fréquentation en espèces limicoles. Plusieurs oiseaux migrateurs paléarctiques y séjournent chaque année. Les autres espèces rencontrées dans les zones humides sont le sitatunga *Tragelaphus spekei*, la loutre à joue blanche *Aonyx capensis*, la loutre à cou tacheté *Lutra maculicollis*, les reptiles notamment le varan d'eau *Varanus niloticus* et le crocodile nain *Osteolemus tetrapis*, les amphibiens, les crustacés, les invertébrés notamment les insectes paludicoles.

- La végétation du littoral: on y rencontre des pelouses rases à *Remirea maritima*, *Ipomoea pes-caprae* et à l'arrière plan un fourré à *Chrysobalanus icaco*. En raison de la force du vent et du caractère aride et salin des zones littorales, la faune y est peu diversifiée. On y rencontre quelques crabes liés au milieu marin.

- La mangrove: dans les milieux submergés d'eau saumâtre on rencontre des reliques de mangrove dominées par *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans*. On estime à 6900 ha la superficie couverte par la mangrove au

Bénin. La faune des mangroves est constituée essentiellement de poissons et de crustacés qui y trouvent refuge et lieux de frayère. Des reptiles sont aussi rencontrés dans les mangroves ainsi que des populations de singe mona. Les oiseaux ichtyophages notamment les martins-pêcheurs (Alcedinidae) fréquentent aussi ces milieux.

*Les menaces principales qui pèsent sur les écosystèmes terrestres sont:* La dégradation des habitats par la pratique de l'agriculture itinérante; L'allumage généralisé des feux de brousse de saison sèche qui accentuent le caractère xérique des milieux soudaniens ou soudano-guinéens; Les exploitations abusives et sans contrôle des peuplements ligneux pour la recherche de bois d'œuvre et de chauffage; La pratique de la transhumance dans les aires protégées ce qui constitue une forme d'utilisation concurrente des terres et des ressources avec la faune sauvage; L'épandage généralisé des pesticides dans les agrosystèmes en milieu rural où sont conservés les écosystèmes naturels; Le braconnage à des fins commerciales, ce qui fait peser sur les populations fauniques la menace de disparition de ses habitats naturels, et qui par voie de conséquence perturbe considérablement le fonctionnement des réseaux trophiques. Les options pour une meilleure conservation des écosystèmes terrestres sont: La caractérisation des subdivisions phytogéographiques du Bénin; La conduite d'études écosystémiques dans les régions biogéographiques du Bénin; La mise en œuvre de programmes d'aménagement du territoire avec des actions spécifiques en matière de gestion des terroirs; L'élaboration de plan d'aménagement pour l'ensemble des aires protégées nationales; L'appui aux communautés locales pour la protection des forêts sacrées; Le respect de la loi sur la protection de la nature au Bénin; La mise en valeur (écotourisme, recherche scientifique, éducation environnementale, etc) des aires protégées servant de refuge aux espèces menacées de disparition; L'élaboration périodique (tous les cinq ans) de la carte d'occupation des sols; La mise en œuvre d'un programme de suivi écologique des écosystèmes terrestres; La gestion des données environnementales par un système d'information géographique.

*Ecosystèmes aquatiques:* Le Bénin étant un pays côtier, on y observe une diversité d'écosystèmes aquatiques allant du milieu marin au milieu dulçaquicole. Dans le milieu marin, le plateau continental couvre environ 3000 km<sup>2</sup>. Le rebord de ce plateau est marqué par l'isobathe de 100 m qui se situe entre 21 et 28 km du rivage. Le milieu marin au Bénin abrite environ 449 espèces de poissons appartenant à 129 familles. On y pêche en moyenne chaque année environ 7000 tonnes de poissons par des techniques artisanale et industrielle. D'autres groupes taxonomiques tels que les crustacés sont aussi abondamment pêchés dans les eaux marines. Les algues marines connues à ce jour sont estimées à 123 espèces réparties au sein de 9 familles. On rencontre les tortues géantes au Bénin en milieu marin, et plusieurs d'entre elles viennent pondre en divers endroits de la plage sableuse. Le réseau hydrographique d'eaux douce et saumâtre est plus dense et varié quoiqu'étant moins riche sur le plan ichtyologique (180 espèces appartenant à 45 familles au total) que le plateau marin continental. Sur le plan mammalogique, on trouve encore des hippopotames *Hippopotamus amphibius* et des lamantins *Trychecus senegalensis* dans les eaux intérieures du Bénin. De grands reptiles tels que le crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* existent aussi dans les eaux douces. Les principaux bassins hydrographiques sont les bassins de l'Ouémé, du Couffo, du Mono, de la Volta et du Niger.

- Le bassin du fleuve Ouémé comprend ses principaux affluents (Térou, Okpara, et Zou) et les lacs et lagunes du Sud du Bénin. C'est le plus grand bassin hydrographique du Bénin où l'on note également les plus vastes plaines d'inondation dont celle de la vallée de l'Ouémé. La faune ichtyologique est assez diversifiée avec 110 espèces pour l'ensemble du bassin réparties en 72 espèces de poissons réparties en 36 familles pour la lagune de Porto-Novo et 68 espèces réparties en 33 familles pour le lac Nokoué.

- Le bassin du Mono comprend ses principaux affluents (Dévédon, et Sazué) et quelques lacs et lagunes moins nombreux et moins étendus que ceux du bassin de l'Ouémé. Les inventaires ichtyologiques réalisés dans le lac Toho ont révélé 22 espèces de poisson réparties en 13 familles. Les autres lagunes côtières du bassin du Mono abritent 57 espèces de poissons réparties en 30 familles.

- Le bassin du Couffo alimente un lac important qu'est celui du lac Ahémé. Le lac Ahémé compte 52 espèces de poisson réparties en 29 familles.

- Le bassin de la Volta est représenté au Bénin par une grande rivière, la Pendjari et son principal affluent la rivière Magou.

- Le bassin du Niger plus au Nord du Bénin comprend les rivières Mékrou, Alibori et Sota. Les menaces qui pèsent sur les écosystèmes aquatiques sont plus importantes au niveau des eaux calmes des lacs et lagunes et des cours d'eau intérieurs. Ces menaces sont pour l'essentiel: La pollution des eaux par les pesticides utilisés en agriculture (Borgou et Zou en particulier); L'utilisation de techniques et de méthodes de pêches destructrices des ressources aquatiques; La destruction des frayères; Les modifications des régimes des cours d'eau provoquées par les barrages et autres aménagements hydrauliques; Les comblements des lacs et lagunes suite au déboisement des

berges et des bassins versants des cours d'eau en général; La surexploitation des ressources biologiques aquatiques. Quelques écosystèmes aquatiques jouent un rôle primordial dans la reproduction des espèces. Ce sont les plaines d'inondation, la vallée de l'Ouémé et les lacs et lagunes. Le Projet d'Aménagement des Zones Humides (PAZH) financé par la coopération néerlandaise à travers le Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) a pour objectifs entre autres, d'assurer une meilleure valorisation des ressources biologiques des zones humides du Bénin.

*Les conclusions de la monographie nationale sur la Diversité biologique:* Dans le cadre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action de Conservation de la Diversité Biologique, le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme a entrepris la réalisation de la première monographie nationale de la biodiversité. Les travaux de cette première monographie nationale ont permis de faire le constat de grandes lacunes dans la connaissance sur la diversité biologique au Bénin. Les micro-organismes sont d'une manière générale peu étudiés. Il en est de même des écosystèmes marins. Les données disponibles sont dans la plupart des cas peu accessibles et partant donc peu valorisées. A l'issue des résultats d'inventaires de connaissances, on peut présenter les statistiques suivantes: Virus 12, Bactéries 9, Phytoplanctons d'eau douce 57 espèces, Zooplanctons d'eau douce 19 genres (17 espèces identifiées), Phytoplanctons marins 35 genres, Grandes algues marines 13 genres, Protozoaires 60 espèces, Helminthes 135 espèces, Arachnides 28 espèces, Myriapodes 2 espèces, Acariens parasites 11 espèces, Insectes 2592 espèces, Champignons supérieurs 248 espèces, Plantes supérieures indigènes environ 3000 espèces, Phanérogames marins 4 genres, Fruitières indigènes 128 espèces, Fruitières exotiques 40 espèces, Plantes médicinales 814 espèces, Plantes ornementales indigènes 225 espèces, Plantes ornementales exotiques 266 espèces, Essences forestières indigènes plantées 56 espèces, Essences exotiques d'afforestation 15 espèces, Plantes envahissantes introduites 5 espèces, Plantes fourragères indigènes 40 espèces, Plantes fourragères exotiques 41 espèces, Jardins botaniques 2, Arboretums aménagés 4, Poissons d'eaux douce et saumâtre 180 espèces (40 espèces disparues), Crustacés d'eaux douce et saumâtre 11 espèces, Poissons marins 449 espèces, Crustacés marins (4 espèces de crevette pêchées), Lézards 7 espèces, Crocodiles 2 espèces, Tortues 7 espèces (5 espèces marines), Serpents 66 espèces, Amphibiens 15 espèces, Grands mammifères (de plus de 5 kg), 47 espèces (10 espèces menacées, 1 espèce de primate endémique, 1 espèce d'antilope probablement disparue), Rongeurs sauvages 51 espèces, Chiroptères 32 espèces, Plantes domestiquées cultivées 7 grandes catégories et 4895 accessions, Bovins domestiques 2 espèces et 3 races indigènes (1 race déjà éteinte), Bovins domestiques introduites 2 espèces et 7 races, Ovins domestiques 1 espèce et 5 races (2 races indigènes), Caprins domestiques 1 espèce et 2 races, Porcin domestique 1 espèce et 3 races (1 race indigène), Equidae domestiques 2 espèces, Rongeurs et lagomorphes domestiques 2 espèces, Volaille 6 espèces, Parcs Nationaux 2, Zones cynégétiques 3, Réserve de Biosphère 1, Forêts classées 38, Forêts sacrées 2940, Aires protégées domaniales 1.357.050 ha soit 12 % du territoire national, Jardin zoologique (en cours de réalisation). De l'ensemble de ces études, les grandes lignes d'option à envisager se sont nettement dessinées. Ainsi envisage-t-on que les options pour une meilleure conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques seraient: Eviter de faire des écosystèmes aquatiques des dépotoirs de quelque nature; Arrêter le déboisement des berges; Créer des zones de protection au niveau de chaque écosystème aquatique pour permettre leur repeuplement normal en poissons et autres ressources biologiques; Aménager des passes à poissons au niveau des barrages hydro-électriques pour permettre aux poissons d'effectuer normalement leur migration de reproduction et de croissance; Poursuivre les activités d'éducation et d'information des pêcheurs pour le respect de la réglementation en vigueur; Repeupler certains écosystèmes appauvris en poissons; Mettre en place un programme de suivi écologique des écosystèmes à base du système d'information géographique pour la gestion des banques de données.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** La question de renforcement des capacités est une question fondamentale si l'on veut réellement atteindre les trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique. Elle concerne en effet tous les aspects. En effet, la population à tous les niveaux n'est toujours pas consciente de la nécessité de conserver les écosystèmes et les ressources biologiques qu'ils renferment. De même, bien que le pays dispose des compétences formées dans des horizons divers et de toute discipline, il ne demeure pas moins évident que certaines technicités et/ou spécialités pointues méritent d'être acquises, soit au plan juridique, économique, technique scientifique, ou même thématique pour maîtriser entièrement les paramètres de la mise en œuvre efficace de la Convention sur la biodiversité. Ainsi est-il nécessaire de sensibiliser, éduquer, former, les populations, les cadres dans tous les volets qui concourent au renforcement complet des capacités

nationales. Le programme de stratégie nationale envisage en effet une étude d'identification des domaines et besoins de renforcement de capacité en matière de biodiversité.

**Information:** L'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE), à travers son programme SISEI tente de mettre en place une cellule d'information sur l'environnement qui englobe les questions de la biodiversité. Toutefois, la cellule biodiversité du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme tente-t-elle aussi de rendre opérationnelle son unité d'information du nom de Centre d'Echange qui n'est autre chose qu'une banque de données sur la biodiversité au Bénin. Le Point Focal biodiversité joue en effet le rôle du Centre d'information sur la biodiversité au Bénin. Dans le but de jouer pleinement son rôle un cadre de la Direction de l'Environnement est en formation en Belgique sur la gestion d'un Centre d'Echange. C'est aussi un domaine qui nécessite un renforcement de capacité tant de point de vue humain qu'en équipement.

**Financement:** En matière de financement, le Gouvernement fait des efforts sensibles pour mettre à la disposition de la cellule de la biodiversité des ressources pour des actions ponctuelles de sensibilisation du public ou pour l'animation des groupes thématique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Ainsi le Budget national a mis à la disposition du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme au profit de la biodiversité, les montants ci-après:

ANNEE	LIBELLE	MONTANT
1995	Participation de 2 cadres béninois à la 3 <sup>ème</sup> COP (Argentine)	7 000 000
1996	Vulgarisation de la Convention	25 000 000
1998	Participation complémentaire de 2 cadres béninois à la 4 <sup>ème</sup> CDP (Bratislava)	4 000 000
1999	Contrepartie du Bénin au Projet de Stratégie de la Diversité Biologique	36 000 000
2000	Elaboration de la législation nationale sur la Biosécurité	25 000 000
2001	Contribution du Bénin à la formation Sous-régionale sur la Biodiversité et le droit	6 000 000
TOTAL :		103 000 000

Par ailleurs, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) appui plusieurs projets sur le terrain dont nous citons quelques-uns.

Il s'agit des projets ci-après :

-	Projet de gestion des aires protégées	\$US	PM
-	Projet de réduction de carbone	\$US	PM
-	Projet de Stratégie Nationale de la Biodiversité	\$US	233 820
-	Projet de renforcement des capacités pour la CBD	\$US	202 000

D'autres projets sont en voie d'être financés par le GEF pour la biosécurité ou pour les POP respectivement de l'ordre de 200 000 \$US et de 500 000 \$US.

**Coopération:** Dans le cadre de la gestion des écosystèmes fragiles, le Bénin entretient une coopération étroite avec les pays de la sous-région partageant souvent les mêmes frontières. C'est le cas du Projet de gestion des Parcs nationaux du Bénin contigu à la République du Niger, du Burkina Faso et du Bénin., avec l'appui d'un groupe de partenaires au développement tel, l'Union Européenne, le FED, la GTZ, etc. De même dans le cadre de l'accord quadripartite entre le Bhoutan, le Costa-Rica, le Pays-Bas et le Bénin, de nombreuses activités sont menées dans le

domaine de la Biodiversité. De nombreux autres pays apportent leur appui au pays au plan bilatéral ou multilatéral dans le domaine de la Biodiversité.

\* \* \*

## **CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES DES BIOTECHNIQUES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITE**

### **Prise de Décisions:**

**Techniques:** La Loi-Cadre sur l'Environnement a été adoptée au niveau de l'Assemblée Nationale le 12 février 1999. Le processus de création d'une structure de certification des normes nationales est en cours. Il comprend la création du Ministère de l'Environnement en 1992. L'élaboration d'un Plan d'Action Environnemental et l'élaboration de la Loi-Cadre sur l'Environnement témoignent des initiatives et de la politique du Gouvernement sur la mise au point, le transfert et la diffusion des techniques écologiquement rationnelles. Le Programme Ozone Bénin envisage, entre autres, l'utilisation d'hydrocarbures comme fluides frigorigènes en substitution des CFC jusqu'ici utilisés et qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Biotechniques:** Les institutions qui participent à la recherche biotechnologique sont comme suit : l'Institut de Recherche Agronomique, le Ministère de la Santé, la Direction de l'Hydraulique, la Direction de l'Environnement.

### **Programmes et Projets:**

**Techniques:** Le programme d'activité de l'Agenda 21 National déjà élaboré dont le résumé est paru en 2001 est estimé à 209 434 09 F CFA. Les travaux d'enquête lors de la mise en œuvre du plan d'action environnemental ont permis de relever quelques techniques. Au plan général, la Loi-Cadre sur l'Environnement dont certaines dispositions sont déjà en application est une des mesures concrètes pour intégrer la coopération technique et les programmes d'assistance technique.

**Biotechniques:** Aucune information disponible..

### **Etat de la Situation:**

**Techniques:** Les enseignements pratiques accumulés dans le domaine du renforcement des capacités en ce qui concerne l'intégration : plusieurs initiatives sont prises : formation des cadres dans plusieurs domaines, éducation, sensibilisation et formation de la population pour les questions relatives au développement durable.

**Biotechniques:** La problématique de la biotechnologie est vue comme un élément d'ensemble de la Biodiversité. Le Bénin n'a encore pas élaboré ses stratégies, plans et programmes d'actions qui font l'objet d'une requête de financement auprès des institutions financières notamment du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Toutefois, le Groupe Biologique possède en son sein un sous comité Biotechnologie composé des personnes issues des différents secteurs (Administration, privés, ONG et société civile) chargé de réfléchir sur les questions de la Biotechnologie et de la Bio sécurité.

### **Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:**

**Techniques:** Les principes relatifs au renforcement des capacités peuvent être appliqués aux programmes de développement à travers les renforcements des capacités humaines, matérielles et financières et à travers les séminaires, conférences et stages. Nos partenaires dans le domaine du renforcement des capacités : les ONG, les réseaux d'ONG, le secteur privé (CCIB), les agences (ABE, CENATEL, AGETUR, PACIPE), les institutions de recherches : ISBA, CPU, UNB, DANA, etc., les pouvoirs publics : DDEHU.

**Biotechniques:** Aucune information disponible..

### **Information:**

**Techniques:** Les sources d'information relatives aux techniques écologiquement rationnelles sont le Centre National de Gestion des Réserves de Faune au Bénin, l'Agence Béninoise pour l'Environnement, l'Institut National de Recherche Agronomique du Bénin, le Centre Béninois pour le Développement Durable. Parmi les déficiences concernant la qualité et l'accessibilité des informations sur ces techniques se trouvent : le manque de réseau d'informations, la rétention de l'information par les techniciens, le manque de réseau de créneau dans les médias (radio, télévision, journal national) et le manque de promotion des techniques nouvelles. Les instruments mis au point pour évaluer et suivre les progrès dans le domaine du renforcement des capacités sont : le renforcement du système d'information existant sur l'environnement notamment le SISE/Système d'Information et de Suivi Environnemental créé dans le cadre du Plan d'Action Environnemental (PAE), le CENATEL, etc. La méthodologie mise au point pour évaluer et suivre les progrès dans le domaine du renforcement des capacités est l'évaluation, le

travail de terrain. Les instruments utilisés pour diffuser et échanger les informations sont les journaux, les bulletins d'informations spécialisés, les périodiques, les centre de documentation, etc. Les capacités nécessaires mises en place pour faire de l'information l'instrument essentiel du processus de décision sont la création d'un réseau d'information, la création de réseau électrique national, l'organisation d'une "semaine de l'information" sur les problèmes liés au développement durable à l'intention du public. Nos partenaires en matière de renforcement des capacités dans le domaine du partage de l'information.

Biotechniques: Aucune information disponible..

### **Recherche et Technologies:**

Techniques: Aucune information disponible.

Biotechniques: Aucune information disponible.

### **Financement:**

Techniques: Aucune information disponible.

Biotechniques: Aucune information disponible.

### **Coopération:**

Techniques: Le Bénin a adhéré aux engagements contenus dans les Conventions sur la Diversité Biologique, la Désertification, les Changements Climatiques et les réunions internationales (sécurité chimique, etc.). Il participe également à l'élaboration de la Loi-Cadre sur l'Environnement en attendant la création d'un centre. Les partenaires se trouvent à tous les niveaux à savoir niveau national, départemental et local. Au niveau international, nos partenaires en matière de renforcement des capacités dans le domaine du partage de l'information sont le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, l'OMS. La coopération Sud-Sud se traduit à travers les organisations sous régionales (UEMOA, CEDEAO, Conseil de l'Entente) et continentales (OUA).

Biotechniques: Aucune information disponible..

\* \* \*

**CHAPITRE 17 : PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES – ET DES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

**CHAPITRE 18 : PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE :  
APPLICATION D'APPROCHES INTEGREES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA  
GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 19: GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES: TOXIQUES Y COMPRIS LA PRÉVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES DANGEREUX**

**Prise de Décisions :** La gestion des produits chimiques est multisectorielle. En effet, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi est responsable de l'importation et de l'exportation, le Ministère des Travaux Publics et des Transports s'occupe des transports. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche s'occupe de la gestion des produits phytosanitaires. La gestion des déchets issus de ces produits incombe au Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

**Programmes et Projets :** Concrètement, la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux n'a fait l'objet d'aucune action sur le terrain. Dans ce contexte, il faut toutefois signaler: la réalisation d'un profil national de déchets dangereux; l'élaboration d'un projet de loi sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux; la mise en service d'une incinération au CNHU pour l'élimination des déchets biomédicaux; l'utilisation de fours artisanaux dans certains centres de santé pour l'élimination des déchets biomédicaux.

**Etat de la Situation:** La gestion écologiquement rationnelle de substances chimiques toxiques et des déchets dangereux représente un énorme défi. Au Bénin, l'absence ou l'insuffisance d'informations et de données sur la production nationale, l'importation, la nature ainsi que la destination de ces produits rend difficile toute action de gestion. Les actions envisagées pour une bonne gestion efficiente des substances chimiques toxiques et des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques dangereux sont évaluées à travers les domaines suivants: évaluation des risques chimiques; échanges d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques; gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux; renforcement des moyens et du potentiel nationaux pour gérer les produits chimiques; prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Aucune information disponible..

**Information:** Au titre de l'Agenda 21, aucune activité n'a été entreprise en matière d'évaluation des risques chimiques. Toutefois, des actions d'information et de sensibilisation des populations sur les risques liés à un mauvais approvisionnement et à une mauvaise utilisation des produits pharmaceutiques, denrées alimentaires et autres produits sont souvent réalisées à travers les médias.

**Recherche et Technologie :** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

**CHAPITRES 20 A 22 : GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS  
DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES ET DES DECHETS RADIOACTIFS, Y  
COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRES 24 A 32: RENFORCEMENT DU RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES

**Enfants et Jeunes:** Les enfants et les adolescents, tous sexes confondus contribuent plus de 50% de notre population. Ils sont en général actifs, curieux et pleins d'espoir ; ils sont pourtant une couche des plus vulnérables de notre société non seulement à cause de leurs situations de dépendance dans une société dont la majorité est tributaire de la pauvreté et de la précarité, mais aussi et surtout parce que leur sort fait plus l'objet de promesses que d'actions résolues. L'Agenda 21 National s'est appuyé sur cet espoir pour se fixer comme objectifs en ce qui concerne les enfants, de mettre en œuvre le Plan d'Action issu de la déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement harmonieux de l'enfant dans les années 90 adoptée au Sommet Mondial sur l'Enfant tenu par les Chefs d'Etat le 30 septembre 1990, en prêtant une attention délicate à son éveil, son éducation et sa scolarisation, en améliorant sans cesse les indicateurs sociaux relatifs à son bien-être aux fins de lui faciliter l'accès à tous ses droits civiques, politiques, sociaux et culturels. Pour les jeunes, les objectifs consistent à développer les instruments d'animation et de formation orientée vers la satisfaction des besoins concrets particuliers des jeunes selon leur milieu d'implantation, de canaliser leur énergie et leur volonté d'émancipation en leur offrant des opportunités de s'améliorer par l'éducation et la formation tant pour leur bien propre que pour celui des communautés.

**Travailleurs et Syndicats:** La création d'emplois et son corollaire de lutte contre le chômage constituent des éléments de réduction de la pauvreté et partant d'une promotion d'un développement durable. Les syndicats, par le développement de l'instruction, la formation et le recyclage des travailleurs, notamment dans les domaines du fonctionnement de l'économie, de la prévention des accidents du travail, la gestion concertée, jouent un rôle prépondérant dans l'émergence de politiques et de stratégies nationales pour un développement durable. D'un tel système on attend la réduction des conséquences négatives que peuvent avoir sur l'emploi les mesures visant stabilité macro-économique, la promotion de schémas de croissance économique qui maximisent la création d'emplois et le développement d'entreprises du secteur privé, l'accroissement de la capacité de participation des organisations syndicales à la recherche des solutions socio-économiques et politiques aux problèmes de développement, l'amélioration de la qualité de la vie par la mise en place de conditions et d'un environnement de travail sécurisant conformément aux normes de l'OIT.

**Commerce et Industrie :** Le commerce et l'industrie jouent un rôle très important dans l'économie d'un pays. Ils participent pour plus de 25% dans la constitution du PIB. Un effort est pensé par l'Agenda 21 National pour promouvoir des entreprises industrielles et commerciales viables tant du point de vue économique qu'écologique. Pour ce faire, un dialogue a été amorcé entre le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et les industriels afin de les amener à mettre en œuvre les politiques de développement durable grâce à la réduction et au traitement adéquat de leurs déchets. Il s'agira de poursuivre ce dialogue aux fins d'une plus grande adhésion à ces politiques. L'installation d'une industrie est aujourd'hui conditionnée par une étude d'impact sur l'environnement. Le Gouvernement béninois s'est également engagé à prendre des mesures pour amener les industries à traiter leurs eaux résiduelles par des procédés adéquats avant leur rejet à la mer ou dans les égouts, et à encourager les organisations internationales à accroître leurs activités en matière d'Information, Education et Communication (IEC) en direction des entrepreneurs pour une gestion rationnelle des facteurs de production non polluants.

**Communauté Scientifique et Technique :** Durant longtemps, l'abîme séparant les chercheurs du grand public a contribué à entretenir un complexe de supériorité de la part des premiers et n'a nullement favorisé de fructueux échanges garants d'un développement durable. C'est pourquoi l'objectif principal de l'Etat dans ce domaine est de promouvoir les échanges d'informations et d'expériences entre la communauté scientifique et technique et le grand public afin que les politiques et programmes soient mieux définis et soutenus par la société civile. Ceci permettra à terme: une capitalisation de toutes les expériences vécues en vue pour les uns d'un élargissement des champs d'expériences et pour les autres d'un effort de rationalisation progressive; des réflexions, des recherches et des publications concertées; l'adaptation des activités scientifiques et techniques aux besoins réels des populations et du pays.

**Agriculteurs :** Le défi de la promotion de l'agriculture comme secteur privilégié du développement économique et social durable doit être relevé. Il n'est en effet aucun secteur auquel ne profite l'agriculture : la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la désertification, la gestion des ressources naturelles, la situation alimentaire. L'agriculture participe à plus de 60% aux ressources économiques du Bénin. Trouver avec les agriculteurs eux-mêmes des moyens d'une production économiquement et écologiquement viable, c'est décupler leur capacité de participation à un développement durable.

**Femmes:** La promotion de la femme est devenue une priorité du Gouvernement à travers le Ministère de la Protection Sociale et de la Solidarité. Depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1995), et des stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (1985), de nombreux rapports ont été écrits et publiés au niveau mondial et des mesures ont été prises en vue de parvenir à un meilleur équilibre de la situation des femmes en comparaison de celle des hommes. Un effort considérable a été entrepris en vue de procéder à une compilation mondiale des statistiques existantes dont l'objectif est de montrer les disparités évidentes entre les sexes et, par la même occasion, faire ressortir les lacunes dans la collecte des données, fournissant du coup de nouveaux efforts pour une meilleure compréhension de ces disparités. L'Agenda 21 National, tout en prenant en compte ces données, a tenté de suggérer des solutions pour une amélioration de la situation des femmes. Les objectifs poursuivis peuvent se résumer comme suit: promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous instruments relatifs aux droits de l'homme en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination notamment, un accès égal à l'éducation en visant d'abord l'élimination, à terme, de l'analphabétisme féminin et ensuite, en promouvant une formation professionnelle et un enseignement scientifique et technique, l'accès à des soins de santé spécialement adaptés et de bonne qualité, la participation complète des femmes au développement durable et à la vie publique et leur promotion dans les structures de prise de décision.

**ONG et Association Locales de Développement:** Par leur mode d'interventions souple, leur connaissance du terrain, leur facilité d'adaptation au milieu rural et le capital de confiance dont la plupart bénéficient dans ce milieu, les ONG et assimilées apparaissent comme les partenaires les mieux indiqués pour des actions de développement. Si l'on veut intérioriser le processus de développement et en assurer la durabilité, il faut faire de la participation populaire le fer de lance de la lutte pour un progrès soutenable, c'est-à-dire qu'il faut convaincre à une telle tâche de mobilisation toutes les organisations plus engagées dans la transformation durable et positive des conditions de vie des couches défavorisées que sont les ONG et les associations locales de développement.

\* \* \*

## **CHAPITRE 33 : RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 35 : LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible .

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 36 : PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 37 : MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 38 : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX**

**Prise de Décision:** Aucune information disponible.

**Programmes et Projets :** Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible .

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 39 : INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX**

**Prise de Décisions** : Aucune information disponible.

**Programmes et Projets** : Aucune information disponible.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation**: Aucune information disponible.

**Information**: Aucune information disponible.

**Recherche et Technologies**: Aucune information disponible.

**Financement**: Aucune information disponible.

**Coopération**: Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 40: INFORMATION POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

**Prise de Décisions :** Les Ministères responsables de l'information pour la prise de décisions sont : le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. Ils collaborent avec le Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

**Programmes et Projets :** En matière de programmes, le Bénin dispose au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Programme d'Assistance Technique pour la Communication et l'Information pour la Protection de l'Environnement.

**Etat de la Situation:** Le Plan d'Action Environnemental (PAE) est la politique et la stratégie nationales en matière d'environnement. Il a été élaboré suivant une approche participative originale et adopté en juin 1994 par le gouvernement. Le PAE vise essentiellement comme objectifs: le changement de comportement, notamment par une élévation du niveau de vie et une conscientisation de tous les Béninois; la maîtrise de l'évolution des ressources naturelles et la meilleure gestion de la biodiversité; l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des Béninois. La stratégie pour atteindre ses objectifs s'appuie sur les principes qui suivent: approche participative à tous les niveaux; importance fondamentale de la qualification et de la conscience environnementale des citoyens; attention accrue apportée à des groupes cibles dont l'importance fondamentale dans la gestion de l'environnement a été identifiée, en particulier les femmes et les jeunes; approche intégrée des problèmes et de la mise en œuvre de leurs solutions; volonté de répondre rapidement et efficacement aux situations de crise. Le Plan d'Action Environnemental comprend sept programmes dont l'éducation, la formation, la sensibilisation et la communication avec neuf sous programmes.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et Technologie :** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Les sources principales d'information étrangère sur le développement durable sont : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le Bénin a aussi signé l'accord quadripartite sur le développement durable entre les Pays Bas, le Bhutan et le Costa Rica. Enfin, dans le cadre de cet accord, le Bénin a adopté les indicateurs de développement durable dans le contexte de la gestion agricole, la biodiversité, l'agriculture et l'énergie.

\* \* \*

## CHAPITRE: INDUSTRIE

**Prise de Décisions :** Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi est chargé de la prise de décision. Ensuite, vient le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme avec le Plan d'Action Environnemental (PAE). La part du MEHU dans les prises de décisions est d'atténuer les effets négatifs d'implantation des industries sur l'environnement.

**Programmes et Projets :** Programme de création d'une zone franche industrielle aux environs de Cotonou afin de bénéficier des avantages comparatifs liés à la position géographique du pays comme pays de transit et couloir de sortie pour les pays de l'hinterland ainsi que le voisinage avec le Nigeria. Ce programme va stimuler le développement du secteur privé dans le cadre général des programmes de libéralisation économique. Les projets exécutés dans le cadre du système national de normalisation et de gestion de la qualité. Ces programmes visent l'amélioration de la qualité de vie du fait des répercussions des actions humaines sur l'environnement et de celles des biens produits dans certaines conditions sur la santé.

Programme de soutien à la création et au développement des nouvelles entreprises industrielles qui consiste à créer un environnement favorable aux investissements et au développement des affaires. Les projets exécutés par le système d'information et d'analyses industrielles qui ont pour objet de faciliter la prise de décisions par les opérateurs économiques et l'Etat en leur fournissant des données fiables dans le secteur de ce système ont abouti à la publication chaque année d'un répertoire des entreprises industrielles et des rapports sur l'industrie béninoise.

**Etat de la Situation :** Les principales unités industrielles du Bénin ont été mises en place par l'Etat dans les années 80. Mais, en raison de leurs contre performances, les unités sont soumises depuis 1989 à des mesures de restructuration/réhabilitation visant notamment à rendre leur gestion plus saine et plus conforme à l'option du libéralisme économique qui a été faite en 1990. Le tissu industriel béninois se compose aujourd'hui d'environ 300 entreprises de tailles diverses. Il est dominé par une trentaine de grandes entreprises opérant principalement dans les quatre branches ci-après : les industries textiles ; les matériaux de construction ; les industries agroalimentaires ; les industries chimiques.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation :** Ces tâches sont exécutées par la Direction du Développement Industriel et visaient essentiellement : la sauvegarde du tissu industriel existant ; la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement d'entreprises privées sur des bases compétitives durables.

**Information :** Les informations sont disponibles au Centre de Documentation et d'Information du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi. Ce centre est installé depuis 1999 et permet de gérer de manière plus efficace les rapports d'études, les revues et autres documents jadis dispersés dans les différentes structures du Ministère.

Pour faire connaître aux investisseurs du monde entier les opportunités qu'offre l'environnement béninois sur le plan industriel, le Centre de Documentation et d'Information a créé le site Web du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi.

**Financement :** Fonds pour l'Environnement Mondial ; Banque Africaine de Développement ; Banque Ouest Africaine de Développement.

**Coopération :** Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE: TOURISME DURABLE

**Prise de Décisions:** Le Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) est chargé de la prise de décision en matière du tourisme au Bénin.

**Programmes et Projets:** Le Ministère de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme a, depuis cinq ans, élaboré d'important projets et programmes parmi lesquels nous avons: Le programme de valorisation des ressources touristiques à travers la création et l'aménagement des pôles de développement touristique remarquable. La mise en œuvre d'un Programme de Rénovation de l'ensemble de l'Hôtellerie nationale. La préservation et la protection des ressources touristiques et du renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur du tourisme. La professionnalisation de l'organisation du tourisme. L'amélioration des mesures incitatives prises en faveur des opérateurs économiques désireux d'investir dans le secteur du tourisme : application du tarif industriel de l'électricité et de l'eau aux hôteliers, mise à disposition de sites pour la réalisation des projets, octroi de crédits à moyen et long termes à des conditions intéressantes (taux, durée, garantie, etc.).

**Etat de la Situation:** Conformément à sa tradition de terre d'accueil, le Bénin avec ses ressources naturelles et socio-culturelles a toujours été un pays ouvert au tourisme. Le touriste qui visite le Bénin, trouve sur une surface réduite tout ce que l'Afrique touristique offre : plages de cocotiers au sable fin, fleuves et rivières où l'on peut pratiquer la pêche, villas lacustres sur pilotis, musées historiques et ethnographiques, châteaux forts en miniature, cavaliers intrépides, faune et flore abondantes et variées ; parcs nationaux et réserves, folklores et arts vivants, climat sain et agréable, populations au sourire permanent et à l'hospitalité légendaire. Cet immense patrimoine présente des spécificités d'un département à l'autre. Cotonou, capitale économique du Bénin, offre aux marchés dont Dantokpa, le plus célèbre, demeure le marché national dont et régional où sont vendus les produits les plus inattendus pour le touriste et qui offre un spectacle bigarré, bruyant et folklorique. Le Centre de Promotion de l'Artisanat en plein cœur de Cotonou favorise l'achat des objets de souvenir. A 18 Km au Nord de Cotonou, le tourisme peut visiter une merveille inédite : Ganvié, le "Vénise d'Afrique" métropole des villages lacustres situés sur le lac Nokoué comme Sô-Ava, Sô-Tchanhoué, Houèdo, Aguékon, Sozounko... Ces villages lacustres où les habitants vivent sur pilotis au milieu du lac et où toutes les activités se déroulent entièrement sur l'eau, sont uniques en Afrique... et le spectacle vaut à lui seul une visite au Bénin. Plus à l'Ouest, situé Ouidah, ancien comptoir esclavagiste, siège du vodoun, ville religieuse où un grand séminaire forme des prêtres pour le Bénin et la sous-région ; ville syncrétique par excellence ou cathédrale et temple de pythons sacrés se font face. On y trouve encore des vieilles maisons, du m<sup>e</sup> style que celles qui existent aux Antilles, à Saint-Louis au Sénégal, etc.

**Renforcement des Capacités, Éducation, Formation et Sensibilisation:** En matière de renforcement des capacités formation et sensibilisation, le Bénin se positionne très favorablement par rapport à la clientèle et par rapport à ses concurrents régionaux, sur deux créneaux: le tourisme "naturel": vision et chasse dans les parcs nationaux, écotourisme sur les lagunes et rivières; Le tourisme "culturel" : palais royaux, villes historiques, vodoun, etc. Les parcs, les musées, l'art, la culture et les établissements d'hébergement constituent également les éléments d'une offre touristique immense et diversifiée. Le recensement des établissements économiques dans les dix principaux centres urbains, réalisés par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique place le secteur du Tourisme notamment l'hôtellerie et la restauration : au 2<sup>ème</sup> rang national par le nombre des établissements derrière le commerce de détail, mais devant les autres services, les transports et le textile; au deuxième rang national par le nombre d'établissements dans le secteur moderne, derrière le commerce de détail et les autres services, devant le textile et le bois; au premier rang national par la proportion des femmes chefs d'établissements sédentaires, devant le commerce de détail, l'industrie et le textile. Pour accueillir sa clientèle actuelle encore dominée par le tourisme d'Affaire, le Bénin dispose d'une capacité d'hébergement suffisante pour satisfaire la demande internationale et locale.

**Information:** Les informations sont disponibles au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*